



## Réunion générale

Melun, le 7 février 2012

### A la tribune :

#### Commission particulière du débat public

- Patrick LEGRAND, Président

#### Maîtrise d'ouvrage

- Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Claudine JOST, Chef du projet Aménagement de La Bassée

*(Nombre de participants : 15)*

*La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de M. Patrick Legrand, Président de la Commission particulière du débat public.*

**Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public :**  
Bonsoir. Merci d'être là ce soir par ces temps un peu réfrigérants. Je suis Patrick Legrand, Président des deux débats publics, dont l'un nous concerne ce soir, qui touche à des équipements projetés sur le secteur de La Bassée. Par ailleurs, je suis Vice-président de la Commission nationale du débat public.

Ce soir, nous allons parler d'un projet présenté par un maître d'ouvrage. Traditionnellement, entre la Commission particulière qui s'occupe du débat public, qui l'a organisé, qui le conduit et qui en rendra compte ; et le maître d'ouvrage, il y a un petit écart (une petite rivière comme on disait dans les lits médiévaux). Ce soir, elle est importante pour des raisons d'altitude pour permettre les écrans.

Ici et dans la salle, vous avez les gens qui sont là pour organiser le débat public, pour le conduire et en rendre compte, et ils ne sont pas les maîtres d'ouvrage. Nous ne sommes pas, pas plus que moi, spécialistes du type d'équipement qui va être projeté, mais plutôt spécialistes des questions d'organisation de débat public, donc cette façon que l'on a depuis maintenant une quinzaine d'années de donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent contribuer à l'élaboration progressive de la décision publique. Ce sont de grands mots, qui commencent à prendre leur place.

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Tous les projets d'équipement qui dépassent 300 millions d'euros, d'intérêt national et qui ont des impacts environnementaux, sociaux et économiques, sont obligatoirement déclarés à la Commission pour que celle-ci décide qu'il y ait ou non débat public. Généralement, elle décide qu'il y a débat public, puisque ces projets représentent des enjeux importants, à la fois nationalement mais aussi localement, et qu'ils ont des conséquences importantes aussi sur l'environnement et la vie sociale.

La caractéristique fondamentale est que cela intervient largement avant la décision. Certains d'entre vous connaissent probablement l'enquête publique, c'est quelque chose qui nous vient de quelques siècles en avant. Beaucoup considèrent que l'enquête publique arrive trop tard dans le processus de décision, une fois que les décisions sont prises et que l'on vient interroger le citoyen pour lui demander s'il est bien d'accord sur des détails (couleur des poignées des portes ou couleur des écluses).

Progressivement, depuis une trentaine d'années, la puissance publique a essayé de ramener le débat en amont, afin que le citoyen puisse aussi se prononcer sur l'utilité, les finalités, l'opportunité, plutôt que lui demander une fois que quelqu'un d'autre a décidé pour lui de l'utilité et venir pour la fumée des cierges. C'est relativement bien que ce soit en amont, car vous le verrez ce soir dans le projet qui vous sera présenté, tout n'est pas encore déterminé. Parfois, on a à discuter de choses qui sont plus abstraites que très concrètes, on ne sait pas toujours où la ligne de train à grande vitesse va passer, où la digue va être installée. On ne sait pas toujours comment les choses vont se réaliser très concrètement. Cela demande une sorte d'effort de prévisions d'abstraction et de prospective, et c'est assez simple à faire.

La deuxième caractéristique porte sur la Commission particulière, dont j'ai deux représentants à mes côtés dans la salle, qui n'ont rien à dire sur le fond, et qui sont neutres et indépendants par rapport au maître d'ouvrage :

- Jacques Arnould, ingénieur agronome, spécialiste des OGM, au CNES (Centre national d'études spatiales) où il essaie de construire des dispositifs d'éthique à côté du Directeur général du CNES ;
- Gérard Riou, décorateur à l'origine mais aussi pénichier. Il possède une Freycinet ouverte d'ailleurs au public, plutôt destinée aux réceptions et réunions, mais qui flotte. Il connaît très bien le milieu de la batellerie, notamment de la Marne et un peu de la Seine, et les enjeux environnementaux de l'eau et des fleuves.

Nous sommes donc trois représentants de la Commission particulière. Ce soir, mes « dames » m'ont abandonné. La parité est accessible, il suffit de la vouloir ! Normalement, j'ai avec moi des collègues féminines, mais elles ne sont pas là ce soir.

Ce groupe est bien chargé de vous écouter, de ne pas donner son avis, et ensuite de rendre compte de ce qu'il entend. C'est ce qui va nous arriver à partir de la semaine prochaine, car la fin du débat aura lieu la semaine prochaine.

Une autre caractéristique du débat, il dure quatre mois. Ce n'est pas une réunion publique qui fait le débat, mais le processus et l'accumulation de réunions publiques qui progressivement construisent le débat. C'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les réunions publiques sont « verbatimées ». Chacun peut relire ce que tout le monde a dit depuis le début jusqu'à la fin sur Internet. C'est aussi pour cela que les questions et les réponses sont portées sur Internet, d'où qu'elles viennent.

Un autre fil conducteur de ce processus de quatre mois minimum, c'est le maître d'ouvrage. Si vous avez l'occasion de relire les verbatims, vous verrez que lui-même pendant ces quatre mois a changé. Il a commencé à raisonner, à présenter son projet de telle et telle façon, et

progressivement, il l'a enrichi, non pas pour mieux le vendre mais pour mieux le construire ou le coconstruire avec vous ; sachant qu'il reste toujours dans la situation où il ne sait pas s'il le décidera ou non. C'est cela qui est fondamental.

Un débat public est fait avec des intermittents du débat public, car mes collègues ne sont pas des permanents, mais c'est fait aussi avec vous qui êtes à la fois là ce soir, comme d'autres le furent à d'autres réunions, vous allez participer à ce processus cumulatif d'intelligence collective. C'est vraiment de l'intelligence collective sur des affaires scientifiques ou techniques. Et au fond, cela aboutit à quoi ? De temps en temps, la deuxième critique que l'on fait à l'enquête publique, c'est de donner son avis et d'avoir parfois l'impression que personne ne l'avait ni écouté, ni entendu.

Dans une semaine, nous arriverons au terme des réunions publiques. Avec mes collègues, nous aurons deux mois pour faire le compte-rendu, c'est-à-dire vous indiquer d'une part comment tout le débat public s'est développé et d'autre part ce que nous avons entendu. Vous aurez la primeur de ce que nous allons dire et écrire, que vous pourrez commenter voire rectifier. Au bout de ces deux mois, nous rendrons public notre compte-rendu, et ces messieurs dames auront trois mois pour faire quelque chose d'assez inattendu, c'est-à-dire vous dire publiquement dans un acte signé, engageant les Conseils d'administration, l'État dans la mesure où il est tutelle ou autre : s'il décide de faire l'équipement (donc la décision n'est pas encore prise) ; ce qu'ils ont entendu pendant le débat public (la façon dont ils l'ont entendu) ; de ce qu'ils ont entendu ce qu'ils vont intégrer dans leur projet à la fois sous l'angle technique mais aussi en termes de concertation ; ce qu'ils ont entendu mais qu'ils ne souhaitent pas, pour des raisons diverses qu'ils devront expliquer, le mettre en œuvre.

Cela va nous amener à la fin du premier semestre 2012. Tout cela sera publié, c'est engageant et cela devient une espèce de contrat social que vous devrez vérifier, à travers les instances élues, associatives ou même à travers des instances d'occasion ou d'opportunité, voire même des individus. Au demeurant, le débat public est une façon de redistribuer la capacité de contrôle non pas à l'administration, mais de développer le contrôle social.

Ainsi, nous, non seulement nous sommes une autorité administrative indépendante, à la Commission nationale du débat public, mais en plus nous sommes une capacité de travail très faible, car à part nos 18 membres qui sont là temporairement en réunions plénières, nous ne sommes que 3 dirigeants et 10 au maximum en tout. J'ai l'honneur de vous présenter une administration qui n'a pas l'intention de gonfler, de grossir, de devenir une armée. Si vous contrôlez bien ce que nous aidons à produire, à travers ces contrats sociaux, vous nous aidez à ne pas devenir une bureaucratie, dont on dit toujours qu'elles seront lourdingues, coûteuses et pas toujours efficaces. Les enjeux, c'est une forme d'administration que l'on en est train d'inventer.

Voilà grosso modo, ce que je peux vous dire ce soir.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site Internet. Nous, autant que nous sommes, nous sommes à votre disposition pour répondre voire même jouer les missionnaires du débat public de temps en temps, comme nous le faisons, nous l'avons fait il n'y a pas longtemps à Pont-sur-Seine à l'occasion d'une des réunions de l'autre débat avec des Tunisiens qui venaient voir comment on se débrouillait pour intégrer dans nos fonctionnements d'État et administratifs les enjeux de l'environnement, les enjeux des mouvements sociaux qui tournent autour, et les enjeux du débat public. Comme nous le faisons un peu ce soir, avec l'un de nos collègues, avocat guatémaltèque, en mission à l'ENA, qui probablement rentrera en développant des techniques administratives identiques au Guatemala. C'est quelque chose qui est non seulement franco-français, mais cela commence aussi à plaire, voire même à avoir des développements qui ne seront pas des développements d'exportation, mais des développements d'intégration, en dehors des contours complexes de

notre pays. En réalité, on est en train d'essayer d'inventer une démocratie technique ou une démocratie scientifique ; ça marche. Pour finir, les choses changent.

Puisqu'on est à la fin du débat public, je vais vous raconter très vite, avant de passer la parole à ces Messieurs dames, comment j'évalue un débat public, à quoi ça sert ? Au fond, le premier plan, c'est le projet. Pour ceux (et j'en reconnais de temps en temps) qui ont vu comment le projet était conçu au départ, le projet en général rentre dans le débat public rond comme une bille de vélo, à peine sorti de l'atelier et produit par les techniciens (éventuellement un peu technocrates, car de temps en temps, quand on n'a pas d'argument, la technocratie sert) et il sort complètement transformé, il sort avec de nouvelles formes. Il a fait 1 500 km de descente en pleine montagne et la bille est bien travaillée, elle a intégré à peu près tout ce qui pouvait passer comme poussière. Le projet ne sort jamais comme il est rentré dans un débat public, même quand il est abandonné.

Le deuxième point, et on peut en faire l'évaluation assez simplement – et j'espère que ces Messieurs dames, nous en ferons l'évaluation la semaine prochaine lors des deux réunions concernant les deux projets à Bray-sur-Seine et à Nogent-sur-Seine – un projet n'est jamais exclusivement technique, mais sociotechnique. Il y a des idées, des gens, des groupes sociaux, des industriels. Généralement, la société qui entoure le projet rentre sous une forme bien particulière, qui peut même avoir d'un certain point de vue un plan politique, autrement dit des rapports de force, et quand ça sort, c'est totalement différent. A la sortie, les choses, les groupes sociaux ont changé de place, certains se sont reconnus, il y a des alliances nouvelles, etc. En l'occurrence – et on l'a vu ensemble – il y a un certain nombre de discussions un peu neuves qui ont pu se créer entre Seine Grands Lacs, les écologistes, les industriels ou autres. C'est un point où l'on sent bien que les choses, et c'est d'ailleurs pour cette raison – et je suis désolé de le dire ainsi brutalement – mais une réunion de débat public est une réunion politique, pas au sens traditionnel, électoral du terme, mais une réunion où la politique, telle qu'on l'entend depuis les Grecs, fonctionne.

Et puis le dernier point, et ces Messieurs dames vous le diront sûrement à un moment ou un autre, s'ils s'épanchent, un débat public transforme les gens. Personne ne sort indemne d'un débat public. Ils découvrent des trucs, n'est-ce pas Monsieur Thépot !

**Régis THÉPOT** : Regardez, je suis épanoui !

**Patrick LEGRAND** : Là, c'est encore mieux, quand le maître d'ouvrage sort épanoui, c'est toujours une bonne chose. Il est vrai que cela transforme aussi les gens. Aucun d'entre nous de la Commission particulière ou même de l'infrastructure ne sort indemne.

Dernier point, et vite avant que je vous passe la parole et qu'on passe aux choses sérieuses – encore que ce que je viens de dire est à mon avis très sérieux – ce soir, on discute donc d'un projet hypothétique qui touche La Bassée, dont vous avez l'essentiel des caractéristiques et des attendus dans ce dossier du maître d'ouvrage (j'espère que tout le monde l'a) et qui cherche à proposer une solution pour limiter les crues sur la région Ile-de-France.

La Commission nationale du débat public a été saisie simultanément de deux projets, celui-ci par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs et d'un autre par Voies navigables de France consistant, à peu près dans le même secteur, un peu plus en amont, à élargir la Seine pour lui permettre d'accepter des bateaux, des péniches plus importantes que celles qui peuvent la parcourir actuellement, et de la mettre à grand gabarit.

Nous avons décidé à la Commission nationale du débat public - et vous savez que nous sommes saisis que sur des projets, parfois sur des politiques mais rarement, nanotechnologies par exemple - de faire une expérience un peu particulière, à savoir de mettre les débats simultanés et de les coordonner. La meilleure coordination, c'est quand on a le même chef, donc on m'a nommé Président des deux. Au fond, on a des commissions qui

sont assez interpénétrées. Ce qui fait que ce soir sur certaines questions, vous avez tout de même un représentant de Voies navigables de France, en l'occurrence Benjamin Airaud. Il y a une espèce d'accord entre les deux maîtres d'ouvrage pour que les uns et les autres puissent répondre à des questions qui peuvent les toucher tous les deux.

Cela a déjà eu plusieurs conséquences. D'abord, au préalable, ils avaient coopéré entre eux. Ensuite, nous sommes en train de monter une expertise un peu spéciale sur les modèles hydrauliques, hydrologiques, et peut-être hydrobiologiques ou hydrogéologiques, qui permettrait de mieux connaître, de mieux modéliser le fonctionnement hydraulique global de La Bassée. C'est aussi, et c'est presque déjà un résultat du débat public, l'occasion de voir deux maîtres d'ouvrage, qui sont très différents en termes de fonctionnalités l'un de l'autre, les questions des crues et des étiages de l'un et la question de la navigation pour VNF, voir comment dans certains cas sur des questions posées par un élément bien particulier comme l'eau libre et l'eau des rivières, peuvent être pas cogérées mais en cogouvernance. C'est probablement ce qui va sortir aussi du débat public, des maîtres d'ouvrage, qui sont normalement séparés l'un de l'autre, vont plus finement coopérer non seulement sur la connaissance des milieux mais aussi sur la gestion commune de ces milieux.

Je pense que nous avons décidé à la Commission nationale de faire deux débats publics, mais des débats en parallèle, simultanés et coordonnés. Au fond, le débat public nous a montré que jusqu'à présent c'était à la fois nécessaire, utile et que cela pouvait permettre de produire des choses un peu neuves.

Je vais vous passer la parole. Juste avant, j'ouvre le bal sur vos thématiques. Moi qui ne suis pas d'ici, un immigré de l'intérieur et qui voyage pas mal tout compte fait, c'est fou tout de même comment nous avons perçu à la Commission particulière le fait que la question des crues, et notamment des risques d'inondation sur la région Ile-de-France, était une question, comme dirait les psychanalystes, presque oblitérée, c'est-à-dire qu'au fond on est tous en train de l'oublier collectivement. C'est ainsi que je le sens. J'en ai même proposé qu'un jour on fasse un bon débat public sur la question des crues dans la région Ile-de-France. Ici, nous sommes en amont de Paris, mais en aval – et nous avons eu une réunion à Nanterre où il n'y avait pratiquement personne – je ne suis pas sûr que l'incrédulité (comme le dit joliment Monsieur Thépot) ne soit pas maître de la situation. Tout cela est discutable.

Monsieur Thépot, je vous passe la parole. J'ai été long ce soir, mais je m'épanche de temps en temps.

**Régis THÉPOT, Directeur général des services de l'EPTB Seine Grands Lacs :** Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier très sincèrement et très chaleureusement les participants qui sont là ce soir, qui ont bravé ce froid glacial. Et peut-être pour prolonger ce qu'a dit le Président Legrand, ce soir, c'est la 12e réunion de débat public. Il est vrai qu'il y a relativement peu de participants, cela nous fait penser à la petite équipe que je vous présentais à la réunion que nous avons tenue à Corbeil-Essonnes, où il y avait assez peu de participants, néanmoins la Commission particulière du débat public avait constaté que c'était une réunion très riche où l'on a passé beaucoup de temps en échanges. En tout cas, nous sommes là ce soir pour qu'il y ait un échange maximum avec vous. Nous passerons le temps que vous souhaitez passer avec nous.

Concernant notre petite équipe, à la tribune, à ma gauche Claudine Jost qui assure la direction de projet de La Bassée. Nous allons nous répartir notre temps rapide de présentation. Claudine présentera plus particulièrement le projet de La Bassée et je présenterai plus le contexte du projet et l'Institution qui le porte.

Dans la salle en face de moi, Jean-Louis Rizzoli, Directeur général adjoint des services de l'EPTB Seine Grands lacs, qui connaît tout l'historique du projet vraiment depuis les premières heures où l'idée et le concept ont émergé. On pourra éventuellement revenir sur ce

point. A ses côtés, Rémy Croix du Bureau d'études EGIS, conducteur d'opération pour le compte de l'EPTB, qui nous accompagne dans la réalisation de ce projet.

Un point aussi important, avant de démarrer cette présentation - et le Président Legrand l'a dit - nous essayons de faire surtout un exercice de présentation en 10 à 15 mn en insistant sur quelques éléments de ce dossier. Dans l'exercice de style qu'est un débat public, la Commission particulière du débat public demande au maître d'ouvrage – donc, à celui qui porte le projet – d'essayer de résumer de manière la plus pédagogique possible les caractéristiques et les contours du projet soumis à débat dans un document (celui qui est distribué à l'entrée).

Nous insisterons dans la présentation, en faisant quelques flashs sur quelques éléments majeurs de ce projet, en tout cas tels qu'on les perçoit.

Je commencerai par expliquer qui porte ce projet : l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs. Éventuellement, on pourra revenir sur cette notion pendant le débat si vous le souhaitez, de manière plus compréhensible, même si c'est encore un peu difficile à dire. Le maître d'ouvrage est l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine. Concrètement, c'est une institution composée de plusieurs départements, en l'occurrence les quatre issus de l'ancien département de la Seine : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne.

Institution interdépartementale, ce qui signifie aussi – et le Président Legrand l'a dit tout à l'heure – que les décisions dans cette institution sont prises par des élus qui sont regroupés dans un Conseil d'administration composé de 24 membres, dont 12 issus de Paris. A la présidence de ce Conseil, Pascal Popelin, Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

La décision de poursuivre ou non ce projet, qui est soumis à débat public, sera prise le moment venu, sans doute fin juin/début juillet, par ce Conseil d'administration. Ces 24 élus prendront position si sur la continuité ou non du projet, ou sur la continuité avec telle ou telle condition.

Comme l'a dit le Président Legrand, et on pourra revenir aussi sur ce point pendant la discussion ce soir, il y a aura bien sûr des contacts préalables très importants, notamment avec l'État, qui seront pris pour savoir dans quelle condition on continue (si on continuait) ce projet.

Il est intéressant à noter sur cette diapositive les trois points rouges au milieu du périmètre rouge, correspondant à trois lacs réservoirs que l'on exploite en région Champagne-Ardenne, et un dans le Morvan (lac de Pannecière). Ces quatre lacs réservoirs correspondent à la mission statutaire de l'établissement, qui consiste d'une part à assurer ou à participer à la protection contre les inondations, notamment de ses membres, mais pas exclusivement. On pourra aussi revenir sur ce point. D'autre part à participer au soutien des débits, ce que l'on appelle le soutien d'étiage de ces cours d'eau principaux que sont l'Aube, la Marne, la Seine et l'Yonne.

Une fois après présenté le porteur du projet, un élément de contexte fondamental, il n'y aurait pas ce projet s'il n'y avait pas un risque majeur. Le Président Legrand l'a dit aussi, et nous sommes très heureux qu'il le dise dans ses propos introductifs. Effectivement, il y a un risque avéré. Au tout début, on avait été accusé de catastrophisme ; ce temps est derrière nous, d'autant plus qu'il n'y a pas que l'institution qui fait état de ce risque, mais de nombreux acteurs (assureurs, instituts scientifiques, chercheurs, journalistes, etc.). Nous sommes bien dans un contexte avéré.

Nous savons de manière certaine que si une crue avec un niveau comparable à celui de la crue de 1910 apparaissait demain, que ce soit dans deux ou trois semaines, on aurait une catastrophe majeure dans notre pays. C'est d'ailleurs la principale catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine. Heureusement, cela n'arrive pas fréquemment, la dernière grande inondation a eu lieu en 1910. C'est arrivé relativement récemment et on a d'ailleurs eu quelques témoignages assez émouvants, notamment à Corbeil-Essonnes, et également lors de la réunion à Alfortville, de personnes pas si âgées qui avaient vécu la crue de 1955. Peut-être y en a-t-il dans la salle qui pourront nous en parler ce soir.

Ici, j'ai le numéro de « Paris Match » que j'ai présenté à plusieurs reprises, de 1955, présentant des photos. On peut également trouver des films sur l'événement, et je pense que le premier film montre la crue de 1910. Nous avons d'ailleurs les images d'archives sur le site Internet de l'Établissement, si vous êtes intéressés.

Donc, c'est arrivé, cela peut revenir. Malheureusement, par rapport à cette notion d'incrédulité, le dernier événement est quand même assez ancien, et dans la mémoire collective, tout s'efface et finalement on se trouve face à une forme d'incrédulité. Souvent, je parle de double incrédulité, cette carte mentionne en bleu par rapport au territoire de la région Ile-de-France la zone qui peut être inondée pour une crue de même niveau que 1910. On aurait déjà énormément d'habitants qui seraient touchés directement par cette inondation, donc pratiquement un million d'habitants. En fait, le phénomène est beaucoup plus important, car il y a un effet indirect. Si l'on rencontrait ce type d'événements, on aurait aussi une fragilité énorme sur différents réseaux, notamment le réseau électrique. On en parle encore aujourd'hui, on a atteint un seuil de consommation historique, avec des fragilités électriques sur le sud de la France ou en Bretagne. On se trouve sur des phénomènes équivalents. Donc les réseaux électriques ne sont pas bien sûr conçus uniquement par rapport aux zones inondables, s'il y a une grosse inondation, les réseaux électriques rencontreront des problèmes. On aura des effets de chaîne et aussi des problèmes sur le métro, sur les RER, etc.

Donc, on ne fait pas de catastrophisme, mais on sait très bien que l'on aurait des dommages absolument considérables. Vous retrouvez tout cela dans le dossier du maître d'ouvrage. C'est ce contexte qui est clairement à l'origine du projet de La Bassée, un risque majeur qui peut se reproduire. Donc, on a besoin de proposer des éléments s'inscrivant dans une politique globale.

Ce transparent montre votre territoire : la Seine-et-Marne. Peut-être que des personnes dans la salle pourront repréciser ces éléments, et ce sera avec plaisir. En fait, il y a trois zones urbaines les plus sensibles : Montereau, Melun, et Saint-Mammès. Melun présente un risque particulier dû à la fois aux inondations de la Seine et également un affluent au nord de la Seine (l'Almont). En consultant le plan communal de sauvegarde de la commune, on constate un autre risque lié à des installations pétrolières de stockage dans le secteur. Les chiffres sont non négligeables de personnes pouvant être potentiellement touchées par les inondations, mais cela reste plus modeste par rapport au chiffre de l'agglomération parisienne au sens strict.

Claudine vous expliquera mieux l'effet complémentaire du projet de La Bassée par rapport au niveau de protection actuel assuré par les quatre lacs réservoirs.

On ne dit en aucun cas que le projet de La Bassée est « la Solution » par rapport au problème. C'est un élément qui s'inscrit dans une politique globale telle qu'on la conçoit aujourd'hui, c'est-à-dire une politique de gestion du risque inondation. La première des précautions consiste à sensibiliser la population (ce que l'on fait ce soir), pour que vous sachiez qu'il existe un risque, et prendre un certain nombre de mesures dans la mesure de ses propres moyens pour limiter sa propre vulnérabilité. Après, on peut avoir des politiques publiques très ambitieuses avec un accompagnement collectif, notamment des acteurs économiques,

pour qu'ils réduisent également aussi leur vulnérabilité, notamment les opérateurs de réseaux.

On a aussi des mesures à caractère structurel, c'est-à-dire des mesures hydrauliques. Le projet de La Bassée en est un exemple. Il faut aussi disposer d'outils de prévisions des crues. On a des modèles mathématiques, des outils qui s'améliorent d'année en année et qui permettent de mieux prévoir les phénomènes météorologiques et les phénomènes hydrauliques. Il faut aussi que les pouvoirs publics se préparent au mieux à la gestion de crise, tout cela aussi avec les citoyens, puisqu'une politique publique implique tous les acteurs, et pas uniquement les services de l'État et les services des collectivités territoriales.

Dernier élément de contexte aussi, et on aura peut-être des questions, et notamment le Conseil général de Seine-et-Marne a été le premier d'ailleurs à produire un cahier d'acteurs de qualité, consultable sur le site Internet du débat public, en attirant fortement notre attention – et il a raison – sur la qualité environnementale du site d'implantation du projet de La Bassée. C'est ce que l'on appelle la vallée alluviale ou la zone humide de La Bassée. C'est effectivement un site de qualité, mais qui se dégrade régulièrement pour tout un tas de raisons, soit des raisons historiques, soit des raisons encore actives, sur lesquelles nous pourrions également revenir.

Il est important, si ce projet d'aménagement de La Bassée, tel qu'on le conçoit, se réalise, d'intégrer totalement ce caractère. En fait, il y a des engagements internationaux souscrits par la France pour préserver, restaurer, mettre en valeur les zones humides. On ne le fait pas uniquement, car il y a des engagements, mais car cela a aussi un effet majeur sur une gestion de l'eau de qualité. Une zone humide est un peu comme une éponge, cela permet de stocker de l'eau lorsqu'il y a des risques d'inondation et cela permet aussi d'en restituer à l'aval quand on a des périodes plus sèches. Cela a aussi un pouvoir filtrant par rapport à la qualité de l'eau.

Donc, le projet de La Bassée s'inscrit aussi dans ce contexte.

Je passe maintenant la parole à Claudine Jost.

**Claudine JOST, Chef du projet Aménagement de La Bassée :** Je poursuivrai la présentation en la centrant plus sur le projet de La Bassée. Comme l'a expliqué Monsieur Thépot, le dispositif de protection contre les crues sur le bassin de la Seine est efficace, mais insuffisant. Les crues de la Marne, de la Seine et de l'Aube sont bien amorties par les ouvrages existants, ce n'est pas le cas sur l'Yonne. L'Yonne présente des crues plus fortes et plus rapides, et l'ouvrage de Pannecière situé en amont du bassin ne protège que 2% du bassin versant. Ainsi, intervenir sur ce bassin versant est une priorité.

Nous avons étudié plusieurs solutions alternatives sur ce bassin : trois barrages de grande hauteur en vallée, ainsi que 60 à 80 sites de ralentissement dynamiques situés sur l'Yonne et ses affluents. Mais, nous avons choisi la situation prioritaire de La Bassée sur la Seine, qui présente un meilleur compromis entre efficacité hydraulique et intégration dans le territoire.

Ce projet présente deux objectifs : d'un côté, diminuer l'impact des crues majeures en Ile-de-France et d'un autre côté, restaurer la zone humide exceptionnelle de La Bassée.

### Réduction des crues

Cet ouvrage serait sollicité uniquement pour les crues provoquant des dommages en région Ile-de-France. Il serait sollicité en moyenne tous les 5 à 6 ans. Comment cela fonctionnerait-il ? Quand une crue de l'Yonne à la confluence de Montereau, à la confluence aval de l'Yonne et de la Seine, apparaîtrait, la Seine serait ralentie par prélèvement de débit dans la Seine vers des casiers endigués dans le lit majeur de la Seine. Cette action, qui porte sur l'Yonne, est une action indirecte en intervenant sur la rivière Seine.



La gestion de l'ouvrage serait basée sur une prévision à 4 jours des débits à Montereau-Fault-Yonne. Cette gestion permettrait d'optimiser le pompage en réglant exactement le moment du début de pompage et le débit de pompage en fonction de la crue prévue.

En termes de bénéfice hydraulique, cet ouvrage permettrait d'avoir des abaissements de niveau entre 20 et 50 cm, selon les villes et selon les crues. Ce bénéfice hydraulique se traduit aussi par un bénéfice socioéconomique, par réduction des dommages liés aux inondations. Par exemple, pour une crue type 1910, les dommages seraient de l'ordre de 6 milliards d'euros en situation actuelle, et La Bassée permettrait de diminuer ces dommages à 4,3 milliards d'euros, soit une économie d'environ 1,5 milliard d'euros, soit 30%.

On aurait le même type de réduction des dommages pour des crues de type janvier 1955 ou janvier 1982, et également une diminution de la population touchée. Si l'on annualise les dommages sur une longue durée, on aurait en fait une diminution estimée à 70 millions d'euros par an.

Comme nous sommes en Seine-et-Marne, nous avons fait un petit zoom sur le département. Les dommages seraient diminués de 705 millions d'euros à 625 millions d'euros environ, soit une diminution d'environ 11%. On retrouve une diminution dans la même proportion sur la crue de 1955 et c'est un peu plus élevé sur la crue de 1982. Ces dommages sont plus situés sur les agglomérations plus importantes de Montereau, Saint-Mammès ou Melun.

Avant de vous présenter le deuxième objectif écologique, je vais vous présenter un peu le territoire de La Bassée. Il se situe entre la confluence de la Seine et de l'Aube, et la confluence de la Seine et de l'Yonne. C'est un territoire riche et multifonctionnel, c'est la première zone humide d'importance en Ile-de-France. C'est aussi une zone très importante pour l'extraction de granulats, car c'est la première zone d'extraction de granulats, de matériaux alluvionnaires qui sert notamment au BTP en Ile-de-France. C'est aussi une plaine agricole importante et une plaine de loisirs, de chasse et de pêche, ainsi qu'une zone de richesse archéologique.

Dans la partie aval sur laquelle se situe notre projet, la vallée de La Bassée a subi d'importantes évolutions depuis ces dernières années. D'un côté, les aménagements de bassin ont limité les débordements dans cette zone. Mais, également, la modification des usages a été progressive et au profit plutôt maintenant de l'extraction de granulats au détriment de zones plus naturelles.

#### Restauration de la zone humide exceptionnelle

D'une part, en préservant la biodiversité et la nappe alluviale, de par la conception de l'ouvrage en limitant l'impact sur les espaces naturels et sur la nappe alluviale, l'objectif de restauration de la zone humide repose aussi sur la réalisation d'inondations écologiques.

Ici, ce seraient des inondations régulières et maîtrisées qui auraient lieu chaque année à la fin de l'hiver et au printemps, entre février et avril, sur des espaces présentant des zones de restauration importantes, donc sur les espaces les plus sensibles. Ces inondations dureraient de 15 jours à deux mois pour les points les plus bas et les noues qui présentent encore un intérêt écologique très intéressant.

Ce genre d'inondation permettrait de favoriser le retour des espèces caractéristiques des zones humides, notamment dans des prairies humides et dans des boisements alluviaux. Elle permettrait aussi le développement d'activités associées, notamment la pêche, la chasse et les loisirs associés à ce genre de zone humide.

#### Descriptif technique de l'aménagement

Il s'agit de dix espaces endigués, constitués de 58 km de talus-digues de faible hauteur. Les hauteurs des digues se situent entre 70 cm et 4,70 m au maximum. La surface de stockage est d'environ 2 300 ha, et elle permet de stocker un volume de 55 millions de mètres cubes. Dans ce secteur, la Seine pour les crues moyennes et fortes n'est plus inondable naturellement gravitairement. Donc, ces espaces seraient remplis par pompage, avec un débit maximum de 230 m<sup>3</sup>/s. Après la crue, les espaces seraient vidangés progressivement.

Cette animation vous expliquera mieux le fonctionnement de cet ouvrage. Quand une crue est détectée sur l'Yonne, la Seine est pompée pour remplir les espaces endigués. Ce pompage a lieu sur 6 à 7 jours environ. Ensuite, l'eau est conservée dans les espaces endigués quelques jours, le temps que la pointe de crue de l'Yonne passe à l'aval de la confluence, puis les espaces sont vidangés progressivement pour ne pas entraîner de surcote ou d'inondation locale.

Après l'inondation, les espaces sont nettoyés et les usages habituels peuvent reprendre dans ces espaces endigués.

Le tracé des digues a été discuté en concertation avec les acteurs locaux dès 2001, et l'intégration paysagère des digues a été particulièrement travaillée, car c'est vraiment un enjeu important.

On peut voir sur les diapositives un exemple d'intégration paysagère qui pourrait être proposé. La diapositive du haut montre l'état actuel ; ensuite, un photomontage de l'intégration d'une digue qui pourrait supporter des voies de circulation douces, telles que des voies piétonnes ou des pistes cyclables ; enfin l'ouvrage en fonctionnement, donc un plan d'eau qui serait créé environ tous les 5 à 6 ans sur une durée d'une quinzaine de jours.

Le tracé des digues a été optimisé non seulement en fonction des usages existants, mais aussi en fonction de la sensibilité environnementale du secteur pour limiter l'impact de ce tracé des digues. L'usage a été pensé comme compatible avec les usages existants et futurs, notamment l'extraction de granulats mais aussi l'agriculture et les activités de chasse et de pêche.

En particulier, le projet prévoit l'adaptation de certains équipements existants, mais aussi des mesures de compensation financière en cas d'utilisation de la zone, notamment pour tout ce qui touche l'exploitation agricole. Ce projet permettrait la création de voies de circulation douce en crête des digues, environ une cinquantaine de kilomètres de circulation à vélo pourrait être créée, permettant de créer des itinéraires nouvelles dans ce territoire.

Enfin, des mesures d'accompagnement s'inscrivant dans le domaine de compétences de l'EPTB seront à développer et à concerter avec les acteurs locaux, en accompagnement de ce projet.

Nous souhaitons un chantier à l'écoute des riverains, propre, respectueux de l'environnement et aussi peu consommateur en énergie que possible, notamment avec une concertation avec les riverains, notamment pour l'acheminement des matériaux nécessaires pour le chantier.

Si la décision du maître d'ouvrage était de continuer le projet à l'issue du débat public, les études de faisabilité et d'avant-projet seraient réalisées sur la période 2012-2013, les études d'impact et les enquêtes administratives seraient réalisées sur la période 2014-2015, et les travaux pourraient commencer fin 2015 pour une durée minimum de 5 ans.

Jusqu'à présent, les études ont été cofinancées par l'État, la région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau et l'Europe dans le cadre du Plan Seine. Actuellement, les coûts d'investissement sont estimés à 495 millions d'euros, et un coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à 4,5 millions d'euros. Donc, ce coût de fonctionnement comprend d'une part le fonctionnement

en crues, et d'autre part le fonctionnement d'entretien nécessaire chaque année qui a été annualisé pour une moyenne de 4,5 millions d'euros par an.

Je vous remercie de votre attention.

**Patrick LEGRAND :** Nous allons donc rentrer dans le vif du sujet. Deux petites recommandations : d'une part, dans un débat public, et c'est l'une des conditions à la fois de notre mémoire et de la confiance que vous pouvez nous faire, tout est « verbatimé », c'est-à-dire que tout est noté, inscrit dans le marbre électronique. Il faut impérativement parler dans le micro. D'autre part, entre 17 et 25 questions primaires sont prévues, qui peuvent être amenées à se développer et faire place à des questions secondaires. Il faut laisser de la place pour les autres, essayez d'être le plus clair possible et d'être le plus compact possible.

Qui prend la première question ?

**Une participante :** Bonjour à tous, Je ne voudrais pas être insolente, mais on relève qu'il y a peu de participants dans la salle. Je pense que cela concerne notamment les Melunais et les Melunaises, mais y a-t-il des représentants de la Mairie qui sont présents ?

**Patrick LEGRAND :** Le propre d'un débat public, c'est de ne pas demander une carte d'identité à l'entrée, donc je ne sais pas.

**La participante précédente :** Je pense que cela les concerne en priorité, ce sont des élus.

**Patrick LEGRAND :** Qu'ils se dénoncent ! Vous avez déjà une réponse à votre question. Vous reviendrez sûrement, car vous aviez préparé d'autres questions.

**Daniel SIRERE, FAPVS 77 :** C'est la fédération des associations qui sont tout le long de la vallée de la Seine, en Seine-et-Marne, à partir de Montereau jusqu'à Nandy, puisque c'est le dernier village avant le Val-de-Marne.

En ce qui concerne le peu de participants, on ne peut pas vous reprocher de ne pas avoir distribué dans les boîtes aux lettres le tract, seulement il n'est absolument pas adapté, il ne parle pas aux gens de la région melunaise. Les Melunais ignorent absolument où est La Bassée, ils peuvent présumer des problèmes qu'ils rencontrent lors des crues, encore savent-ils que c'est en amont ou en aval ! Il aurait fallu être un peu plus précis. Ceux qui sont entre Romilly et Montereau, qui sont concernés, le comprendront peut-être, bien que ne figure pas l'essentiel c'est-à-dire la mise en place, comme vous l'avez exposé, à ce niveau des bassines, et aussi l'autre sujet qui va être abordé tout à l'heure : le projet éventuel de la mise à grand gabarit de la Seine.

**Patrick LEGRAND :** Il est évoqué à partir du moment où vous l'évoquerez, et quelqu'un peut répondre, mais ce n'est pas le...

**Daniel SIRERE :** En ce qui concerne la sensibilisation de la région melunaise, je peux vous certifier qu'elle était très importante. Notre association a, pour le centenaire de la crue de la Seine, bénéficié d'une grande coopération avec la péniche basée à Moret. On a fait un DVD historique sur la perception des différentes communes jusqu'à Saint-Fargeau-Ponthierry Seine-Port. Là où les maires ont accepté que la péniche accoste, il y a donc eu une pédagogie très importante faite avec les élèves. Nous avons eu une réunion publique à Dammarie-les-Lys, et la salle était blindée. Parmi les participants, il y avait des élus, des associations, des gens qui ont vécu cette situation ; donc, cela parle réellement. C'est pourquoi il y a une adéquation entre ce qui a été distribué et la façon dont nous avons mobilisé.

**Patrick LEGRAND :** J'espère que vous nous avez aidés en mobilisant vous aussi pour venir ce soir.

**Daniel SIRERE :** On ne représente que la Fédération. Là, on n'a pas eu de support de presse, ce n'était pas de notre sujet. Nous n'avons que nos adhésions, mais pas de soutien public, pour être indépendant, et nous y tenons particulièrement.

**Patrick LEGRAND :** Je n'ai pas un rond, n'ayez crainte !

**Daniel SIRERE :** Non, mais je vous le dis très sincèrement. Donc, ce ne sont que les cotisations des associations qui sont tout le long de la Seine.

Il nous apparaît que c'est un beau projet, moderne dans la conception, basé en cas de risques majeurs sur l'espérance qu'il n'y ait pas de problème au niveau de la machinerie, que cela ne se produise pas dans un système de clash énergétique et que nous n'ayons plus rien. Par ailleurs, c'est quand même très paradoxal, c'est une zone qui en 2002 a été classée « réserve nationale majeure ». Or, on se trouve devant un projet ayant une richesse de biodiversité énorme, cela a été reconnu. C'est l'un des 87 sites majeurs européens, il faut le souligner.

Cette période de « réchauffement climatique » (les excès climatiques font partie du réchauffement climatique, et nous en vivons un en ce moment par le froid) fait que nous avons des problèmes au niveau de l'eau, des nappes phréatiques. C'est justement, et vous l'avez dit vous-même, un filtre. C'est une richesse. C'est très perméable, cela a une perméabilisation filtrante et qui alimente effectivement les nappes phréatiques. Or, au travers de ce que nous avons vu, cette mécanisation de retard par rapport aux crues fera que des centaines et des milliers d'hectares ne seront plus concernés par cette Seine qui est là avec toutes ses ramifications, sa perméabilisation, surtout dans la mesure où en complément il y a ce projet à grand gabarit, même si ce n'est pas le thème de ce soir, il ne faut pas se cacher.

Nous ne sommes absolument pas contre le fluvial, loin de là, mais c'est uniquement pour amener un trafic de gravières. Si le train n'avait pas été réhabilité, nous aurions dit qu'il aurait fallu penser déjà au chemin de fer. Or, il a été réhabilité, il faut peut-être avoir des ramifications complémentaires pour pouvoir aller chercher dans les gravières ce système de ferroutage lourd et ne pas engager finalement par rapport à une navigation fluviale très réduite uniquement destinée à cela, la remise en cause d'une richesse au patrimoine national aussi important.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Il y a quelques points d'entrée au débat.

**Claudine JOST :** Je vais répondre sur les questions qui concernent plus particulièrement notre projet. Le premier point, que vous avez soulevé, concerne la maintenance et le fonctionnement des systèmes mécaniques, et notamment des pompes. Le coût de fonctionnement est élevé, notamment car il faudra une maintenance continue de ces organes.

Concernant l'alimentation électrique, il est prévu un raccordement par quatre lignes différentes pour assurer vraiment le raccordement électrique, quelles que soient les conditions, avec différentes lignes électriques d'alimentation.

Concernant le côté biodiversité, la réserve dont vous faisiez mention se situe à l'amont du projet. Effectivement, à l'amont de Bray-sur-Seine, La Bassée a vraiment gardé ses fonctionnalités de zone humide très forte et présente une biodiversité très importante. Par contre, c'est moins le cas sur la partie aval, qui est moins inondable actuellement pour des crues inférieures à la crue de 1910, ce secteur ne serait plus inondable. Donc, les zones humides sont plutôt en cours de dégradation, notre projet, notamment par les inondations écologiques, aurait pour but de redonner ce caractère de zone humide à des secteurs qui présentent encore un intérêt très important.

Un point concernant les inondations hydrauliques. Ce secteur n'est plus inondable actuellement pour les crues moyennes et fortes, donc inférieures à la crue type 1910. Ce projet a pour but de redonner de l'inondation sur ce secteur (2 300 ha) qui n'est pas plus inondable. Il permet effectivement d'abaisser la ligne d'eau en aval, mais comme il vise des crues fortes et moyennes qui présentent des dommages, les zones en aval qui ne seraient plus inondées sont essentiellement des zones urbaines qui présentent des enjeux forts et des dommages importants ; c'est l'objectif du projet.

On peut peut-être présenter le transparent sur les inondations écologiques pour rentrer plus dans le détail du fonctionnement de ces inondations.

Contrairement aux inondations, qui auraient lieu uniquement pendant les crues moyennes à fortes, ces inondations écologiques auraient lieu tous les ans et sur les secteurs les plus sensibles. En orange, ce sont les secteurs les plus intéressants, il s'agit de noues. Les noues sont des paléochenaux, en fait des anciens chenaux de la Seine, qui sont des grands fossés assez larges avec une pente faible. Historiquement, elles étaient inondées par des eaux de nappe, par le battement de la nappe. Aujourd'hui, c'est moins le cas puisqu'on a moins de battements de nappe dans ce secteur.

**Patrick LEGRAND** : « Battement de nappe », c'est un mot de spécialiste.

**Claudine JOST** : Excusez-moi, on aurait moins de mouvement de nappe qui monte et qui descend en fonction des fluctuations du fleuve. L'idée serait d'inonder ces secteurs par pompage pour les secteurs situés vers le coteau ou directement gravitairement pour les secteurs plus au sud.

Cette tache orange montre le casier 3 (espace endigué), qui correspond aussi à une ancienne noue « la Vieille Seine », correspondant à un secteur de noues et bois alluviaux. La partie sud (tache orange au sud) porterait sur des inondations plutôt à vocation ornithologique, on est sur un secteur où l'on trouve la réserve de Champmorin, lieu ornithologique important. Ces inondations sur quelques centimètres seraient intéressantes pour la vie faunistique. On a d'autres secteurs moins prioritaires, mais qui pourraient bénéficier également d'inondations écologiques, ce sont les noues situées au nord (en jaune) et sur la partie sud.

**Patrick LEGRAND** : Avez-vous bouclé votre réponse ?

L'information sur ces questions de débat public est terriblement difficile, cela varie totalement avec la saison, avec le lieu, les cultures locales, le type de vecteur, etc. On a toujours besoin d'un certain nombre de relais. Sur le débat qui nous rassemble ce soir, il y a des endroits où cela a bien marché, et d'autres où cela a moins bien marché. Je suis désolé, vous me dites que cela n'a pas très bien marché ici, je vais essayer de demander à ma Secrétaire générale de nous faire très rapidement le point de ce que l'on a développé comme information et comme diffusion d'information autour de la réunion de ce soir.

**Camille Gagneux, Secrétaire général adjoint de la CPDP** : On a diffusé dans les boîtes aux lettres de la commune de Melun et d'autres communes aux alentours de cette ville des tracts, dont vous avez notamment été destinataire.

**Patrick LEGRAND** : Il y a en eu combien ?

**Camille Gagneux** : On est à peu près à plus de 10 000 tracts. On a également diffusé une centaine d'affiches dans les commerces et des lieux publics pour annoncer cette réunion. On met en place des banderoles et on a également des relations presse. Donc, la réunion de ce soir a été annoncée dans certains journaux locaux.

**Daniel SIRERE :** Je tiens à souligner que c'est le contenu que les gens n'avaient pas compris. Je me félicite pour l'importance qui a été donnée, et c'est une bonne surprise, sauf qu'à la lecture, ils ne pouvaient pas comprendre...

**Patrick LEGRAND :** Je ne sais pas le lieu, mais je voudrais savoir pourquoi ils ne pouvaient pas comprendre.

**Daniel SIRERE :** Sur le fond, la forêt de Fontainebleau les intéresse énormément, les bons restaurants qu'il y a jusqu'au Pont de Valvins, et cela va guère au-delà, il faut être réaliste.

C'est pourquoi, je mets en parallèle le succès que l'on a rencontré, avec nos modestes moyens, et là on parlait réellement aux gens de crues, de leur niveau. On leur avait mis des schémas, des détails. Pour eux, ils ne savent pas où est La Bassée. Ils se doutent qu'il y a des problèmes quelque part.

**Patrick LEGRAND :** C'est d'ailleurs aussi un des problèmes que j'ai remarqué, il y a beaucoup de frontières dans le coin, la principale étant celle qui sépare l'Ile-de-France de Champagne-Ardenne, on a parfois l'impression qu'elle date de la période des Rois de France ou des Comtes de Champagne.

**Daniel SIRERE :** Même en tant que Fédération, on a du mal à aller au-delà de Montereau.

**Patrick LEGRAND :** Merci, c'est l'une des questions que l'on doit poser, et que l'on se pose sans cesse : comment faire ce genre de choses, avec qui, comment on peut informer du mieux possible ? Je vous le disais tout à l'heure, il y a des moments où cela marche, et des moments où cela ne marche pas. A Alfortville, par exemple, on a eu une réunion avec 120 personnes qui a duré quatre heures. Au bout de quatre heures, les gens sont épuisés, mais cette réunion était encore grosse de nombreux questionnements vers minuit. L'évaluation de ces choses est très complexe.

Les réponses de Madame et de Monsieur vous conviennent-elles ou cela fait-il avancer au moins la compréhension du dispositif ?

**Daniel SIRERE :** Effectivement, dans votre argumentaire sur le fait de se réapproprier le tracé de l'ancienne Seine en cas de crue identique à 1910, les experts qui ont aidé notre Fédération considèrent que la même pluviosité amènerait une catastrophe largement supérieure, justement de par le débit actuel de la Seine, telle que la canalisation de la Seine est faite.

Par contre, sur les zones concernées, il y a donc eu un drainage et une désappropriation de cette zone fondamentale historiquement reconnue pour son rôle d'éponge. En 1910, il n'y avait pas l'ensemble des grands réservoirs qui servent actuellement à l'ensemble de la globalisation qui arrive sur Paris.

Nous sommes peut-être de votre point de vue utopistes, mais ce serait plutôt la reconquête à l'identique de ce que c'était, puisque cette zone est quand même depuis 2002 une réserve nationale. Qui dit réserve nationale dit progression de la réserve. Cela se fait dans tous les domaines au niveau national, que ce soit sur le domaine maritime ou autre. C'est une richesse pour la France. Il est certain que c'est un capital de prise de conscience énorme. C'est dans cet axe que nous souhaitons lourdement que le projet évolue, plutôt qu'une mécanisation brutale, une inondation, une rétention d'eau par rapport à une crue qui arrivera sûrement. Il ne faut pas le nier.

La contradiction entre les bassines, et c'est notre grande crainte, et la mise à grand gabarit qui fait que cela va accélérer à ce niveau-là le grand gabarit, cet axe directif, donc la descente des eaux, cela va se neutraliser.

**Patrick LEGRAND :** Je crois qu'on a à peu près compris. Benjamin Airaud, Chef de projet à VNF va vous répondre sur ce plan. Sur les alternatives ou les autres moyens, ralentissement ou autre, avez-vous quelque chose à dire ?

**Benjamin AIRAUD, Chef de projet VNF :** Bonsoir à tous. J'ai noté vos différentes questions. Tout d'abord, vous parliez du fait que le projet de mise à grand gabarit est quasiment uniquement fait pour du trafic de granulats. J'aimerais bien préciser les choses. Actuellement, la section entre l'écluse de la Grande bosse, donc en aval de Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, représente un million de tonnes transportées par an, et à peu près 350 millions de tonnes kilomètres par an. Ce sont les chiffres de 2010. Sur ces totaux, environ 80% concernent des produits agricoles. Les granulats (matériaux extraits des carrières) représentent moins de 10% de matériaux transportés. D'après nos prévisions de trafic, à l'horizon 2020, on serait sur un trafic de l'ordre d'à peu près 2,7 ou 2,8 millions de tonnes transportées, un peu plus d'un milliard de tonnes kilomètres transportées.

On aurait en termes de quantité de granulats transportés à peine à 600 000 tonnes, en comparaison des 1,7 ou 1,8 million de tonnes de produits agricoles. Donc, le projet a une vocation première : exporter les produits agricoles du secteur du projet mais également de la Champagne-Ardenne.

Vous parliez de l'alternative ferroviaire, du potentiel existant sur les différentes voies ferrées du secteur à développer. Actuellement, sur la zone Bray-sur-Seine – Nogent-sur-Seine, si l'on prend un périmètre de 50 km, le transport de marchandises a une répartition de 80 à 85% par la route, 10 à 12% par le fer et le reste (environ 5%) par le fluvial.

A l'horizon 2020, en prenant en compte les améliorations en cours sur le réseau ferré, et je parle notamment de la réactivation de la ligne Flamboin-Montereau, et également l'électrification envisagée sur la ligne Paris-Troyes, vous auriez une répartition des parts modales, qui seraient bien plus intéressantes pour les modes de transport non routiers. Dans l'hypothèse où l'on se place pour le scénario 3 (gabarit de 2 500 tonnes) – et je vous invite à regarder sur notre site Internet tous les documents et également à assister à l'une de nos réunions, même s'il n'en reste plus beaucoup, pour qu'on vous présente plus en détail nos scénarios – vous auriez à peu près 20% des marchandises transportées par la voie fluviale, sans quasiment aucune perte de parts modales pour le ferroviaire.

On est plutôt sur des modes de transport complémentaires. Dans le cadre du débat, vous avez eu lors de la réunion de Paris le 8 décembre une intervention de Réseau Ferré de France qui est le gestionnaire de cette réactivation de la ligne Flamboin-Montereau. Il y a d'ailleurs une contribution sur le site Internet du débat public. Cette ligne est plutôt envisagée dans une perspective de trafic local. Le projet de mise à grand gabarit permet en premier lieu d'exporter des marchandises à destination de la région Ile-de-France, mais également vis-à-vis de la façade maritime les ports du Havre, de Rouen pour du grand export et également vers le nord de la France et des pays nord européens. Le besoin de transport montre des trajets entre Bray-Nogent, le secteur Seine-et-Marnais, et Champagne-Ardenne à destination de l'Ile-de-France, de la Normandie et le Nord de la France. Le problème que vous avez au niveau de ces secteurs, est une congestion des routes et également une congestion des lignes ferroviaires. L'arrivée sur Paris pour un niveau ferroviaire est très compliquée du fait du fort passage de trafic de passagers, et il est vrai que le trafic de marchandises est un peu difficile sur ce secteur.

Donc, vous avez la possibilité d'utiliser une infrastructure fluviale (la Seine) qui est une infrastructure non congestionnée. C'est là où est le principe intéressant du projet, à savoir pouvoir amener plus de marchandises sans venir congestionner encore plus les routes ou des infrastructures ferroviaires.

Votre dernière remarque concernait l'aspect hydraulique, et cette question a été posée à toutes les réunions. Au premier abord, notamment quand vous faites référence aux travaux réalisés dans les années 70, donc la mise à grand gabarit précédente entre Montereau et Bray-sur-Seine, un projet de mise à grand gabarit peut avoir un effet très néfaste sur l'écoulement des crues, et donc amplifier ce phénomène, à la fois sur le secteur directement en aval et également pour ce qui nous concerne vis-à-vis de la Région Ile-de-France.

Depuis le début des études, on s'est affairé à limiter au maximum ces impacts. On a donc fait des modélisations hydrauliques, tout comme Seine Grands Lacs a pu en faire dans le cadre de son projet, on a également travaillé sur les tracés. On n'est plus sur du tracé rectiligne. On le devine en regardant cette image, on voit les tracés qui sont un peu cachés par les espaces endigués. Sur l'ancien aménagement, vous étiez vraiment sur de l'autoroute fluviale, on allait tout droit et on a coupé tous les bras de la Seine existants. Là, on est sur un projet plus respectueux de la sinuosité de la Seine. C'est ce qui permet notamment d'éviter de venir accélérer les crues et également d'amplifier les débits en aval du projet.

Tout cela a été modélisé, et une vérification a été faite de notre projet vis-à-vis des crues en aval immédiat, et notamment sur le fonctionnement tel qu'il est envisagé par Seine Grands Lacs de son ouvrage, et également vérifier si l'impact du projet au niveau de Montereau, Corbeil-Essonnes et de Paris était important ou non. Les conclusions de cette étude, également disponible sur le site Internet, sont que le projet n'a pas d'impact à ce niveau-là.

**Patrick LEGRAND :** C'est d'ailleurs notamment ce type de résultat de la modélisation que nous mettons en analyse critique et en controverse dans une expertise indépendante. Réclamer des choses qui sont déjà engagées, c'est toujours ça de gagné. Je vous suggère de suivre les résultats, car la caractéristique de cette expertise, c'est bien évidemment qu'elle sera contradictoire et menée de façon indépendante par des experts qui n'ont jamais eu à connaître ni de VNF, ni de Grands Lacs de Seine, mais qu'en plus les travaux – et pas seulement les résultats – seront publics. C'est à l'occasion de réunions publiques que les experts organiseront la mise en controverse des modèles ou des compléments de modèles qui seront développés.

**Daniel SIRERE :** Un autre point, à supposer que nous ne soyons pas entendus, ce qui nous inquiète très fortement, porte sur la pseudo sécurisation du secteur, la tentation qui sera faite de donner des permis de construire sur une zone qui est actuellement – et qui continuera – toujours à être en zone inondable. Je vais donner un exemple local, puisque nous sommes dans la région de Melun, par exemple, sur des frayères à Boissise-la-Bertrand, on construit un terrain de foot. Ce sont des zones d'éponge, de reproduction, y compris à titre de communes, la Fédération a engagé des procédures en la matière. Compte tenu du prix du foncier sur Paris et la première couronne, on vient de plus en plus dans la Seine-et-Marne profonde, le long de cette voie de chemin de fer. Pour le moment, c'est la mise en place effective ferroutage au niveau transport de marchandises, mais il y aura développement obligatoire au niveau des passagers qui malheureusement feront deux heures de train pour aller à Paris.

**Patrick LEGRAND :** Ce n'est pas exactement ce que j'ai lu dans la contribution.

**Daniel SIRERE :** Donc, nous demandons la protection intégrale du site en l'état.

**Patrick LEGRAND :** Je vous conseille de lire la contribution, ce n'est pas exactement ce que j'ai vu dans la contribution.

**Daniel SIRERE :** On le craint, la déviation qui existe après. On l'a vu sur le littoral.

**Patrick LEGRAND :** Vous posez une question qui a aussi déjà été évoquée, et qui a été un peu amorcée dans la réponse de Monsieur le Directeur de Seine Grands Lacs. Au fond, ce ne



serait qu'un équipement, et cela n'exclut pas qu'il y ait à côté des politiques d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. Monsieur Thépot, vous avez sûrement à y répondre ou Monsieur Bedu dans la salle.

**Régis THÉPOT :** Merci Monsieur le Président, je voulais éventuellement regrouper tout ce qui a été dit par Monsieur. Au niveau des grands principes que vous rappelez, en tant qu'EPTB – et j'avais dit qu'éventuellement je reviendrai sur cette notion d'Établissement public territorial de bassin – on ne peut qu'adhérer à tout ce que vous avez dit, sur le fait d'intégrer cet élément dans une politique globale, cela ne doit pas être un projet qui ouvre à l'urbanisation à l'aval. Nous sommes d'accord sur le principe. Et d'ailleurs, quand on va proposer de sortir du débat, et j'ai insisté là-dessus, notre discours, pour les fidèles du verbatim, évolue en fonction des discussions que nous avons, on dit bien que ce n'est pas la solution. Ce projet s'inscrit dans une politique globale et aussi dans une politique visant à gérer le droit à construire futur et à gérer la vulnérabilité de ce qui est déjà construit. Dans notre pays, tels que les textes sont conçus et tels qu'ils sont gérés, on va renvoyer à la responsabilité de l'État dans un plan global et après pour le droit à construire, c'est la responsabilité du maire ou éventuellement de l'agglomération s'il y a des schémas (PLU, SCOT, etc.).

On est tout à fait dans ces logiques et on est complètement d'accord avec vous.

Je voudrais revenir sur la possibilité de revenir à un état antérieur. Ce sont aussi des points que l'on retrouve. Je lisais en écoutant la discussion différents cahiers d'acteurs, il est vrai que l'on retrouve tous ces éléments dans les cahiers d'acteurs, dont celui du Comité de bassin Seine Normandie, du Conseil scientifique du Comité de bassin. Ce sont des éléments de réponse qu'il faudra donner le moment venu. Ce sont des objectifs, après dans la réalité quand on verra toutes les contraintes, on retombera vraisemblablement sur des solutions comparables à celles proposées aujourd'hui. En fait, vous proposez l'état des années 70, on aurait pu proposer un état antérieur. Chacun propose un état de référence, et vous savez comme nous que les milieux dits naturels sont le résultat d'un travail. L'homme a modifié les milieux, et c'est un point sur lequel je voulais insister dans ce que vous avez dit, il n'y a pas de contraction entre ce que vous avez dit et ce que l'on propose, au moins au niveau des intentions. Après, le diable est dans les détails, il faut vérifier que ce que l'on dit va se mettre en œuvre dans le projet après, s'il se réalise.

Pages 32 et 33 du dossier du maître d'ouvrage, et c'est l'exercice de ce soir, essayer d'expliquer et de débattre avec vous sur le dossier du maître d'ouvrage, notre discours consiste à dire – et nous l'avons dit avec Claudine – que le site de La Bassée est un site exceptionnel, mais il s'est fortement dégradé à l'aval pour des raisons que l'on a indiquées, et on peut les redonner. On n'a rien contre l'agriculture, mais des pratiques agricoles font que rapport à des milieux, il y a eu un impact. On a également les carrières qui ont des droits. Il y a les extractions, on peut vous montrer les cartes très précises. Le site exceptionnel de La Bassée à l'aval aujourd'hui est en train d'être modifié de manière importante. Il y a également aussi – et on ne le cache pas – les effets des lacs réservoirs en amont (et vous en parlez aussi) qui ont modifié le fonctionnement hydraulique du secteur, et également le fait d'avoir eu la remontée de la navigation dans ce secteur, avec une chenalisation qui a aussi entraîné des phénomènes qui ont modifié tous les équilibres, que l'on pouvait avoir dans les années 1970.

Après, la question qui est posée, si l'on veut revenir à une situation plus satisfaisante sur le plan environnemental, est : quels sont les moyens que l'on met en œuvre ?

Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit, et ce qu'a dit le Président Legrand, je crois que notre projet est moderne dans sa conception, et c'est vrai, car on propose ce qui s'est mis en place le long du Rhin, notamment le Polder d'Erstein, en plus c'est une réalisation de VNF. C'est ce que l'on appelle un ouvrage de ralentissement dynamique, ce sont des nouvelles conceptions mises en œuvre depuis la fin des années 1990, le début des années 2000. On ne

barre plus les rivières, car on crée des obstacles irréversibles par rapport au fonctionnement des cours d'eau. Donc, on est clairement dans ce type de logique. On essaie de s'adapter au territoire, sans le bouleverser. C'est aussi un élément important que l'on a essayé de prendre en compte dans la gestion de l'ouvrage.

J'ai bien apprécié la réunion sur les aspects purement environnementaux. On ne vend rien, on n'a pas même pas à vendre un projet ici. On est là pour vous écouter, pour essayer de voir si l'on a atteint le bon point d'équilibre par rapport à l'intérêt général, tel qu'on peut l'imaginer, et pour répondre au risque avéré majeur, que vous ne contestez pas non plus. On va prendre un exemple que je trouve vraiment caractéristique, ce sont les inondations écologiques. Aujourd'hui, on n'a pas la solution. Il faudrait, si ce projet se réalise, qu'on fasse une concertation très fine sur cette question, en plus avec les élus locaux. Dans la République française, ce sont quand même les élus locaux qui vont faire les arbitrages avec l'État pour voir combien en faire. En lisant les différents cahiers d'acteurs, il y a des positions diamétralement opposées. Nous voulons simplement être un outil au service de l'intérêt général. On aurait tendance à dire que la bonne idée consisterait à faire de l'expérimentation, et si le projet se faisait, on pourrait en faire un et regarder ce qui se passe, si cela entraîne des moustiques ou pas, si cela pose des problèmes par rapport aux propriétaires dans le secteur. C'est peut-être ainsi que l'on pourra progresser collectivement et que cela se passe bien, en essayant d'avoir peut-être pas le consensus mais en tout cas le moins d'opposants par rapport à ce type de projet.

En tout cas, je souhaiterais vous dire ce soir – et cela a été dit à la réunion sur l'environnement – qu'il ne doit pas y avoir de doute sur votre volonté. Notre deuxième objectif d'avoir une restauration environnementale du site est validé par les élus de l'Institution. Après, effectivement, dans la mise en œuvre effective, peut-être faut-il ajuster un certain nombre de dispositions que l'on a prévues. C'est ce que nous disent certains acteurs et nous sommes complètement ouverts à ce travail dans les années à venir, si le projet doit se mettre en œuvre.

**Laurent BEDU, Directeur adjoint de la DDT 77 :** Je vais répondre factuellement, car l'État se doit d'être à l'écoute dans le débat public et neutre.

**Patrick LEGRAND :** L'État peut aussi dire des choses.

**Laurent BEDU :** Ce n'est pas le lieu. Concernant la politique globale de lutte contre les inondations, je rejoins tout à fait les propos de Monsieur Thépot. Pour l'État, la politique de lutte contre les inondations, risque que tout le monde saisit comme étant un risque important, repose sur plusieurs piliers.

Le premier étant lié à l'urbanisme, c'est-à-dire faire en sorte que les gens ne construisent pas en zone exposée. C'est l'objet des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Le deuxième pilier concerne les mesures à caractère correctif ou préventif : les grands lacs de Seine, tout ce qui peut diminuer l'impact des crues.

Et quand cela arrive, la question de l'organisation des secours.

En fait, cela fonctionne sur ces trois piliers.

Pour ce qui est des constructions, la doctrine lorsqu'il y a un PPRI est que l'on ne tient pas compte des ouvrages qui pourraient diminuer la hauteur des crues. On fait comme si ces ouvrages n'existaient pas. Par exemple, lorsque les ouvrages des Grands lacs de Seine ont été mis en place, cela n'a pas changé les niveaux de cote que l'on a donnés sur les PPRI.

L'ouvrage de La Bassée ne changera pas les PPRI. C'est une doctrine qui peut évoluer, mais actuellement, on ne tient pas compte des ouvrages qui peuvent être mis en place en amont, car on se dit qu'il y a toujours un risque que l'ouvrage ne fonctionne pas, que les pompes ne marchent pas au bon moment, que l'on n'arrive pas – si ce projet se fait – à calculer la crue quatre jours avant ou que le système des grands lacs ne fonctionne pas. Donc, c'est intégré dans le risque pris.

J'espère avoir répondu à votre question.

**Patrick LEGRAND :** Merci, on va arrêter un peu avec vous et passer la parole à un autre participant.

**Didier PEYROT, Melun :** J'interviens aussi bien en mon nom personnel qu'en celui de la Fédération départementale de la pêche. Je voudrais faire une remarque sur la notion du débat public et de son organisation. Effectivement, une vaste publicité a été faite, et j'ai découvert cette réunion au travers du tract distribué dans les boîtes aux lettres. A un moment donné, pour reprendre les propos de Monsieur Thépot, la loi intervient dans le cadre de l'organisation des débats publics, et c'est ressenti un peu par les porteurs de projet ou les technocrates comme la possibilité que les gens s'opposent au projet. C'est là que cela fait un peu bondir, car à partir du moment où l'on fait appel aux citoyens pour participer à un débat et la construction de son pays, il faut pouvoir vulgariser le dossier et les données technocratiques pour que les gens puissent s'emparer de ce débat. Il faut pouvoir organiser une sensibilisation permanente afin qu'il y ait des rendez-vous avant cette grande rencontre de débats publics pour que les gens aient le temps de réfléchir. Ce n'est pas en une ou deux semaines d'information que l'on a eu dans une boîte aux lettres, que l'on est capable à un moment donné de se mobiliser et de venir voir ce qui se passe. On a très sagement organisé la dépolitisation de cette société pour laisser la reconstruction à une époque, la construction en toute tranquillité par un certain nombre de technocrates qu'il fallait occuper ou qui voulaient s'occuper.

On est aujourd'hui dans un état d'échec de la participation du citoyen à la vie de sa communauté. On le voit aussi dans la notion de vote, c'est-à-dire que de moins en moins de gens vont exercer leur droit de citoyen, c'est-à-dire d'élire leurs représentants.

Je m'élève contre cela, car je trouve qu'un débat public, c'est toujours intéressant, car cela permet de savoir ce que sera l'avenir, savoir comment on va décrire à ses enfants ou petits-enfants ce qui se passera demain. Effectivement, il faut se donner le temps de le faire, il faut l'honnêteté de le faire. Le citoyen n'est pas un gêneur, ce n'est pas quelqu'un qui va empêcher un projet, mais par contre indéniablement quelqu'un qui le finance, et quelqu'un qui y vit.

**Patrick LEGRAND :** Je ne peux être que d'accord. Après, la concertation, les discussions, c'est un long combat, une longue évolution, mais je pense qu'il y a un peu de progrès.

Les deux maîtres d'ouvrage n'ont pas l'air de souffrir au-delà du raisonnable, je pense qu'ils sont même en train de reconstruire un lien avec la société. On en voit qui vont aux débats publics pour reconstruire des liens avec la société, souvent ils ont un peu trop l'habitude d'en être exclus, ou de s'en être exclus, dans d'autres situations.

Vous avez raison, la question du temps est fondamentale. Nous prenons six mois pour la préparation (où nous en parlons), on ne peut pas voir tout le monde. La durée est de 4 mois. Ce débat public a démarré début novembre dernier. Dans la presse, un certain nombre d'informations sortent. Depuis novembre dernier, le dossier du Maître d'ouvrage est diffusé, le site Internet est ouvert, et on pense qu'en dessous de 4 mois ce n'est pas très raisonnable.

Comme je vous le disais tout à l'heure, un groupe d'ingénieurs sociaux organise la neutralité, etc., et c'est aussi fondamental. Mon Président, Monsieur Deslandes, ancien Préfet de la

Région Champagne-Ardenne, donc un homme qui a le sens de l'Etat, dit désormais ouvertement que toute concertation sans temps et sans garant neutre est une concertation « bidon » (je le cite). Il ne le disait pas avant, et a peut-être même pratiqué l'anti-concertation. Donc, les choses évoluent.

Oui, c'est vous qui payez le débat public, vous me permettez d'ailleurs ainsi d'être indépendant. Mais, la démocratie dans le débat public ne coûte pas si cher que cela.

Le débat public, sur les 4 mois - y compris notre infrastructure, qui est payée par le maître d'ouvrage - coûte 860 000 euros. Par rapport au prix de l'équipement, c'est trois fois rien.

Je me souviens avoir conduit le débat public sur ITER, en Provence ; je disais en blaguant que le débat public sur la fusion nucléaire en Provence, cela représentait 50 mètres de l'autoroute A51. J'ai conduit quelques débats publics, notamment sur des gazoducs, cela représente 200 ou 300 kilomètres, notamment le gazoduc Arc-de-Dierrey qui doit passer dans le nord. Cela représentait exactement 800 mètres d'investissements en tuyaux. La démocratie technique n'est pas très onéreuse. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire monter les prix.

La question de l'avenir : vous avez tout à fait raison et c'est la deuxième difficulté du débat public. La première difficulté intellectuelle, c'est au fond de parler d'un projet alors qu'il n'est pas totalement défini. On a l'habitude de parler des projets quand ils sont totalement définis, c'est plus simple. C'est aussi le fait de parler des projets quand ils interviennent dans l'avenir : 20, 30, 40 ou 50 ans ; cela commence à devenir pour nous tous, pour les prospectivistes comme pour les citoyens lambdas, assez difficile à apprécier.

Merci pour ce plaidoyer, mais nous restons modestes car nous savons que c'est un front de combat. Tout le monde ne tient pas encore un discours comme le vôtre.

Souvenez-vous, pour le débat public sur le Grand Paris, à la Commission Nationale, nous avons dû ferrailer jusque dans les deux Assemblées pour que ce ne soit pas un débat public conduit par le Préfet de la Région Ile-de-France. Merci de nous y aider.

D'ailleurs, je suis aussi le sergent recruteur de la Commission Nationale du Débat Public. Toute personne qui aurait le profil et souhaiterait devenir Membre de la Commission Particulière : [patrick.legrand@debatpublic.fr](mailto:patrick.legrand@debatpublic.fr) ; je reçois les CV avec grand plaisir. Nous avons besoin d'une large base associative, une large base de catégories socioprofessionnelles et une large base d'âges, pour faire de très belles Commissions.

Ce n'est pas avec cela que vous aurez un portefeuille rembourré, on n'est pas très bien payé ; le débat public parfois se fait aussi à compte d'auteur actuellement.

Qui a une question ?

**Sylvain MULARD, Melun** : Bonsoir, bienvenue à Melun, si je puis me permettre. C'est une ville qui a beaucoup à donner. Je pense que votre présence ce soir et notre présence – même si nous ne sommes pas très nombreux – en témoigne.

Je regrette que la salle Jean XXIII ait été réservée, je pense que sur l'Île Saint-Etienne, ou plus près des berges de la Seine, nous aurions eu plus de monde ; même si le froid explique peut-être une partie des choses.

Je regrette aussi que du point de vue de la ville dont nous sommes, où l'on a normalement un Agenda 21, il y ait si peu de personnes. Beaucoup sont soi-disant dans l'Agenda 21 et nous ne sommes qu'une trentaine ce soir. On voit bien où sont les priorités de certains.

L'objet de ma question est d'avoir des éléments d'information sur Melun et sa région (quand je parle de Melun c'est évidemment Dammarie-les-Lys et tout ce qui est en aval de Melun et de Dammarie) concernant les coûts du projet de crue. Si j'ai bien compris, c'est environ un demi-milliard d'euros.

Je voudrais que vous m'expliquiez le rapport entre l'investissement que l'on va faire et la diminution de la crue potentielle, si l'on se réfère à la crue de 1910, qui serait une diminution de 30 à 50 cm. Cela me fait penser que l'on va mettre beaucoup d'argent pour un résultat relativement faible. Pourquoi tant d'énergie pour se limiter à 50 centimètres d'eau en moins, alors que l'on sera déjà globalement sous l'eau ?

J'en profite pour vous demander également des informations sur l'impact de la mise à grand gabarit de la Seine jusqu'à Nogent, pour la région melunaise. Quels seront les fruits, ou les éléments négatifs, de cette mise à grand gabarit, pour la région de Melun ? Je ne pense pas simplement à l'impact visuel (voir d'énormes et belles péniches passer) ; même si nous sommes tous conscients qu'avec le transport ferré, le transport fluvial doit être développé dans les années à venir. J'aimerais avoir également des éléments d'information sur le sujet.

Merci.

**Patrick LEGRAND** : Merci.

**Régis THÉPOT** : Sur la question essentielle du financement prévisionnel du projet, je vous renvoie également (mais je vais le commenter et le préciser) au dossier du maître d'ouvrage, page 72 : on a esquissé des principes de financement prévisionnel de ce projet.

Je rappelle aussi le planning tel qu'il a été présenté par Claudine Jost tout à l'heure. Nous sommes en phase de débat public, donc la Commission Particulière du Débat Public va remettre un rapport dans les deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage, en conséquence, l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine - et son Conseil d'Administration - devra d'ici fin juin dire si l'on continue ou pas le projet.

Si l'on continue le projet, il y aura enquête publique dans les 2 ou 3 ans qui suivront et c'est dans l'enquête publique qu'il y aura bien entendu des éléments extrêmement précis sur le coût et le financement prévisionnel du projet.

A l'instant T on imagine, ou on imaginait (les choses vont peut-être commencer dès à présent à évoluer) ce que vous avez dans le dossier dit du maître d'ouvrage : pour le financement de l'investissement on a imaginé le fait d'avoir des modalités comparables à celles qui ont été mises en œuvre jusqu'à présent, qui vous ont été rappelées. Aujourd'hui, les principaux éléments précis qui vous sont présentés résultent de ce que l'on appelle le « Plan Seine », une opération qui va se terminer en 2013. A l'heure actuelle, l'Institution a signé une Convention de partenariat avec l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France, pour réaliser, financer, les études dont les résultats vous sont présentés aujourd'hui.

L'Institution finance 20%, et 80% sont financés par l'Etat, l'Europe, l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France. On imagine, pour l'investissement futur, de rester sur ce type de financement, avec ces grands acteurs : Europe, Etat, Agence de l'Eau pour le volet environnemental - on a rappelé qu'il y avait un intérêt stratégique à conserver cette ressource en eau sur le site de la Bassée. L'agence de l'Eau investit toujours à l'heure actuelle sur du foncier sur ce site, pour être un des partenaires notamment pour tout ce qui est acquisitions foncières sur le site, et pour cofinancer les mesures vraiment environnementales s'inscrivant dans sa politique. Donc, on peut imaginer ce dispositif.

Je reprécise votre question, sur la part Institution : quelle serait la part des collectivités, notamment du département de Seine-et-Marne ? On a eu l'occasion de présenter ce projet devant le Bureau du Conseil Général, et on retrouve un peu cette question dans le cahier d'acteur n°1 du Conseil Général. Il est clair qu'il n'y aura pas le principe de la « double peine » pour le Conseil Général de Seine-et-Marne, puisqu'il considère qu'il reçoit déjà le projet. C'est un acte de solidarité par rapport à l'aval, donc il pourrait s'il le souhaite participer à un certain nombre de mesures d'accompagnement qui s'inscrivent dans sa propre politique, notamment des politiques à caractère environnemental, puisque c'est bien la volonté qu'il a exprimée. Ce n'est pas le Conseil Général de Seine-et-Marne qui sera le gros financeur du projet pour toute sa dimension « réduction du risque inondation à l'aval ». Ce sont les collectivités de l'aval qui participeront à ce financement.

Donc, a priori, on vise plutôt les Départements et la Région, si elle le souhaitait. Vous savez comme moi qu'il se passe des choses actuellement, des élections approchent et on a aujourd'hui une carte territoriale, notamment des compétences des collectivités, qui restent à confirmer. Qui est capable aujourd'hui de me dire quelle sera la compétence d'une Région ou d'un Département par rapport à ces thématiques, dans 2 ans ? Bien malin qui peut le confirmer. Donc, ces éléments seront pris en compte le moment venu, mais a priori on est sur ce type de logique.

Je suis désolé, c'est un peu long, mais c'est un sujet important : qui va payer, qui peut payer ?

Je rappelle que l'on est en train de déployer en France, comme souvent, la mise en œuvre d'une Directive européenne qui a été adoptée par notre pays et par les 27 autres pays européens. Cette directive est relative à la gestion des inondations, elle conduira d'ici 2015 à définir des plans de gestion sur les territoires à risque inondation. La région Ile-de-France, à l'évidence, l'agglomération parisienne, sera un territoire à risque inondation, c'est-à-dire qu'en 2015 il faudra qu'après avis du Comité de Bassin Seine-Normandie – je suis désolé, c'est un peu technique, je préciserai tout cela après – un plan de gestion soit adopté, avec des mesures précises, visant à réduire les conséquences dommageables d'un certain nombre d'événements catastrophiques sur ce bassin.

Je le redis ce soir, pour nous l'enjeu numéro 1 de ce débat est de savoir si l'Etat – je suis très content qu'un représentant de l'Etat soit dans la salle – au vu de la qualité du dossier, des études effectuées et du rapport de la Commission du Débat Public, considère que ce projet mérite ou pas d'être inscrit comme un projet prioritaire dans ce futur plan de gestion du risque inondation. Si c'est un projet prioritaire, cela veut dire qu'il y a des cofinancements, à l'évidence, de niveau national ou européen.

Un exemple pour montrer l'intérêt de ces dossiers-là. Xynthia (c'est assez récent), c'était en gros 1 milliard d'euros de dommages pour notre pays. L'Europe a apporté, par le biais du FSUE (Fonds de Solidarité de l'Union Européenne), 35 millions d'euros à la France pour l'aider à réparer les dommages consécutifs à Xynthia.

Donc, il est tout à fait logique, quand on voit l'impact économique majeur qu'aurait ce type d'événement, que l'Union Européenne participe à la prévention plutôt qu'à la réparation. Cela fait partie des axes importants sur lesquels il faudra que l'on travaille.

Il est clair aussi que cette politique nationale va nécessiter un financement national. La mise en œuvre de la Directive européenne Inondation va nécessiter des financements nationaux qui ne sont pas en place aujourd'hui et qui devront être en place en 2015. La Bassée s'inscrira à l'évidence dans ce dispositif.

Cela, c'est pour l'investissement.

A titre personnel, je n'ai pas d'inquiétudes, je pense que si ce projet est considéré comme priorité nationale, on trouvera sans difficultés les moyens permettant de le financer, compte tenu des enjeux majeurs que pourraient représenter pour le pays et pour l'Union Européenne une catastrophe du type inondation majeure sur ce territoire.

Après, le fonctionnement est sans doute plus délicat. C'est toujours le problème dans les ouvrages publics, vous le savez certainement, si vous avez des activités associatives ou de technicien travaillant dans la chose publique : on bute toujours (c'est logique) sur la difficulté de financer le fonctionnement, d'où un axe... Sans dévoiler un secret, le Président Popelin l'a dit d'ailleurs il y a très peu de temps : si le projet doit se poursuivre, on va déjà tout faire pour réduire les coûts de fonctionnement. Cela nous a été dit à plusieurs reprises, il y a plusieurs cahiers d'acteurs, cela remonte d'un peu partout : il faut absolument que l'on arrive à réduire les coûts de fonctionnement de ce projet. On va réexaminer un certain nombre de postes de dépenses ; on a commencé à le faire mais progressivement, dans le débat, et on voudrait être juste techniquement : on n'est pas là pour vendre des salades, mais pour dire des vérités techniques telles qu'on les estime aujourd'hui.

Donc, on va refaire un certain nombre de vérifications, un certain nombre d'analyses, pour voir si les coûts de fonctionnement peuvent être réduits. Ils sont effectivement élevés, par rapport aux coûts de fonctionnement des ouvrages que l'on exploite à l'heure actuelle : quatre lacs, dont la moyenne du coût de fonctionnement est 3 millions d'euros TTC. Là, on est plutôt sur 5, voire 6, cela fait beaucoup, parce que les ouvrages ont un niveau d'équipement important.

Donc, le premier chantier : réduire ce coût de fonctionnement.

Deuxième chantier : qui va financer ? Je pense qu'il y aura des évolutions, notamment on pourrait avoir un dispositif de type national, qui pour l'instant n'est pas défini ; en tout cas, et c'est ce que l'on a mis dans le dossier, on a proposé d'imaginer un dispositif de type « redevance pour service rendu » lié au fait de faire fonctionner un ouvrage comme la Bassée. C'est ce qui a été mis en œuvre, aujourd'hui cela existe, donc on n' imagine pas quelque chose qui n'existe pas ailleurs, cela fonctionne et a fonctionné pour deux ouvrages mis en œuvre par l'EPTB Oise Aisne, pour des ouvrages dits de « ralentissement dynamique », qui sont à une plus petite échelle que l'ouvrage de la Bassée, mais qui sont comparables dans leur conception.

Pour répondre encore plus précisément à la question : « combien cela pourrait-il coûter aux Melunois ? », la réflexion est ouverte, parce qu'il s'agit de savoir selon quels critères on répartit la dépense de fonctionnement. On peut imaginer beaucoup de critères. Pour avoir une vie antérieure et pour avoir travaillé notamment sur le Bassin de la Loire, on est vraiment dans la politique avec un grand P parce que finalement c'est une négociation entre élus : que peut-on raisonnablement répartir comme dépenses ? Suivant la taille de la commune ? Sa richesse fiscale ? Le périmètre inondé ? Les dommages que l'on peut réduire ? Il y a énormément de moyens techniques de faire des propositions et l'expérience montre qu'après, entre gens de bonne foi, on arrive à trouver une cote mal taillée qui satisfait les différentes parties.

Donc, honnêtement je ne peux pas vous confirmer ce soir quel serait le montant, quelle serait la charge de l'habitant de Melun. Mais, il est vrai que si nous avons un dispositif qui se déroule conformément à ce que l'on a proposé dans le dossier page 72, il y aurait a priori sur l'investissement... Sauf à considérer que vous êtes contribuable national et ce qui est vrai, un petit peu contribuable européen, etc. En tout cas a priori, le contribuable départemental serait sollicité vraiment à la marge pour l'investissement ; par contre, le contribuable local, donc communal, serait sollicité pour le financement du fonctionnement, selon des critères restant à définir et qui seraient proportionnés (je résume) aux dommages évités et à la richesse fiscale de la commune.

Il est clair que le chantier, avant cette répartition, va viser à réduire le coût de fonctionnement.

**Patrick LEGRAND** : Merci. Monsieur Airaud, pour la deuxième partie de la question ?

**Benjamin AIRAUD** : Concernant votre question sur les retombées économiques du projet de mise à grand gabarit à Melun, je n'ai pas cette information. Nous en sommes plutôt au stade des études sur des retombées plus globales.

On n'a pas identifié précisément quelles pourraient être les retombées au niveau de Melun.

On peut dire que ce type de projet, sur son secteur proche, crée ou conforte des emplois – il ne faut pas négliger cela - notamment en période de travaux. Si le projet se faisait, il y aurait 4 ans de travaux, donc au-delà des entreprises travaillant directement pour les aménagements, il y aurait également tout ce qui est sous-traitance, fournitures. C'est vrai que certaines entreprises du secteur à proximité peuvent être mises à contribution.

Ensuite, il y a également la création et la confortation d'emplois en période d'exploitation. Là, ce sont également des conséquences indirectes qui peuvent être notamment le besoin supplémentaire en restauration, en logement, et des choses de ce type.

Ensuite, le gain que crée ce projet est : des coûts de transport moindres. Les premiers bénéficiaires sont les transporteurs, les chargeurs, les bateliers, donc la filière logistique sur l'ensemble des liaisons fluviales existant à la fois sur le Bassin de la Seine, mais au-delà, puisque la plupart des réseaux sont connectés.

Tout projet de ce type crée une sorte d'effet d'aubaine et potentiellement, des retombées au-delà de son périmètre.

Enfin, l'autre partie du bénéfice du projet, concernant une répartition vis-à-vis des chargeurs, c'est à peu près 80% des bénéfices que permet ce projet ; le reste, c'est ce que l'on appelle les « externalités du projet » : la diminution des coûts externes que permet ce projet. C'est à la fois la réduction de la pollution, la limitation des émissions de gaz à effets de serre, la limitation du nombre de trajets de poids lourds. On le voit directement, le secteur est directement connecté au réseau routier de l'Ile-de-France et toute marchandise passant sur le fluvial, ce seront des poids lourds en moins sur la route. Cela veut dire à la fois moins de pollution, moins de nuisances sonores pour les riverains, moins d'usure des routes donc moins de besoins d'entretien des routes, moins d'accidentologie puisque le poids lourd est l'un des facteurs forts de l'accidentologie sur les routes.

Je voulais juste préciser que les péniches qui passeront à Melun ne sont pas plus grosses, puisque le gabarit actuel de Melun est déjà supérieur au scénario que l'on envisage dans le cadre de notre projet.

**Patrick LEGRAND** : Merci. Cela répond-il un peu à vos questions ? En tout cas, cela fait avancer la réponse. Dans le rang derrière, Monsieur avait l'air de dire que ce n'était pas sûr. N'avez-vous rien à dire, Monsieur ?

**Laurent BEDU** : C'était pour aller dans le sens de Monsieur Thépot, sur le fait qu'une réglementation européenne soit en train de se mettre en place ; on définit des territoires à risque d'inondation, la définition n'est pas encore aboutie mais il serait curieux que l'agglomération parisienne n'en fasse pas partie. Le risque est quand même faible.

A partir de cela, des plans de gestion du risque d'inondation seront créés, qui associent un ensemble de mesures, et c'est là où c'est intéressant : ce n'est pas soit une vision simplement urbanistique en disant « ne construisez pas là » ou « vous faites tel aménagement » ;



normalement, c'est une vision un peu globale du risque et de la manière dont on peut l'éviter. Des financements pourraient être mobilisés là-dessus.

Cela ne veut pas dire que ce projet sera inclus dans le plan de gestion du risque d'inondation, il faut encore que la décision soit prise. Normalement, elle se fait à l'issue du débat public, ce n'est pas quelque chose qui est absolu.

**Un participant :** Je voudrais vous demander : quelle est la hauteur du fleuve à Saint-Mammès en temps normal ? Par rapport à la cote d'alerte de 48,75 mètres du PPRI. Je possède un terrain au kilomètre 80 de ce fleuve et la personne détachée par le Préfet m'a informé que mon terrain n'était pas inondable. La personne m'a dit « nous n'avons pas d'œillères ». Personnellement, je regarde à droite et à gauche, elle m'a dit « je ne regarde pas, je n'ai pas d'œillères ».

Mon terrain est situé à 51 mètres, par rapport aux cotes de la Seine de 48,75 mètres ; mais, le PPRI qui a été créé en 2001 : il y a une erreur, pour moi. Les cotes ont été données par Monsieur Lopez, de VNF à l'époque (c'est lui-même qui me l'a dit) mais les altimétries de la route et des terrains, sur la rive droite du fleuve, ne sont pas cotées. Donc, la route est inondée (c'est normal), mais la ligne SNCF qui est à 63 mètres au-dessus de mon terrain est inondable aussi.

Dans les études qui sont faites et celles qui restent à faire, faites très attention à coter les routes et les riverains en même temps, pour ne pas mettre les inondations au même niveau qu'un fleuve qui monte.

J'ai un plan de division, fait par un géomètre, donc j'ai des classes altimétriques. J'ai présenté cela à la mairie, aux services de la DDE, qui m'ont dit « vous avez entièrement raison ». D'un autre côté, ils ont simplement marqué dans leur bouquin de 10 centimètres qu'ils ont fait une erreur, du plan horizontal par rapport au plan vertical. Point final.

**Patrick LEGRAND :** Je ne suis pas sûr que l'on puisse ce soir régler cette question-là.

**Le même participant :** Cela ne fait rien.

**Patrick LEGRAND :** Ceci dit, elle est inscrite dans le marbre et des personnes l'ont entendue.

**Le même participant :** Faites attention dans la création de vos plans à ce que la DDE vous donne les altimétries de route.

**Patrick LEGRAND :** Tout à fait. Répondez donc, Monsieur Bedu.

**Le même participant :** Vous connaissez peut-être Monsieur Lopez.

**Laurent BEDU :** La question que vous posez est assez technique, elle ne peut pas être examinée sans disposer des plans, des cotes, du PPRI.

Il faudrait que vous vous rapprochiez, s'il y a un problème, des services de la Direction Départementale des Territoires (c'est le nouveau nom de la DDE) et que vous puissiez exposer le problème. En tout cas, je crois qu'on ne peut pas le résoudre là, ce soir ; c'est très compliqué, cela nécessite des cartes et des plans dont nous ne disposons pas.

**Patrick LEGRAND :** Il y a une leçon générale, derrière. De temps en temps, il ne faut pas faire d'approximation en disant que les terrains sont à la même hauteur que les routes. Moi qui suis architecte à l'origine, je sais que les erreurs de cotes, c'est terrible.

Cela vous convient-il ?

**Le même participant :** Ne faites pas la même erreur !

**Patrick LEGRAND :** Merci.

**Un participant :** Mademoiselle Jost, vous avez dit que le gain serait de 20 à 30 centimètres, je pense que vous n'avez pas dit 50... C'est bien cela.

Quant au trafic fluvial prévisionnel, il ne serait que de 20% par rapport au total de la masse prévue avec l'exportation vis-à-vis d'Antifer ou via le reste de l'Europe éventuellement, par la voie fluviale. Vous avez cité « 20% »... Non, ce n'est pas cela ?

**Patrick LEGRAND :** Posez votre question.

**Le même participant :** En opposant effectivement la difficulté du ferroviaire. Il ne faut pas opposer, par rapport à un milieu naturel aussi riche, le fait qu'il y ait une difficulté ferroviaire.

Il y a une difficulté ferroviaire qui de toute façon doit être affrontée au niveau de la région Ile-de-France, pas seulement en ce qui concerne ce problème, mais vis-à-vis de la globalité de la fluidité du trafic, des gains que l'on doit avoir sur les transports par camion ; et nous sommes tout à fait dans cet axe-là. Et vis-à-vis aussi de la richesse nationale qui ne doit pas être bloquée, et la reconquête finalement du transport ferroviaire global.

Si pour 20%, on entame de tels travaux de remise en cause..., avec peut-être des bémols, puisque cela permettrait sur les zones humides des reconquêtes, qu'il serait difficile de refaire de façon traditionnelle. Comme vous l'avez si bien dit, les maires (c'est la loi) peuvent s'opposer à des projets, mais si c'est un projet national c'est tout à fait différent. Si ce sont des reconquêtes en ce sens, qui permettent une perméabilisation supérieure au niveau des nappes phréatiques, une reconquête de biodiversité, nous ne sommes pas fermés, c'est tout à fait logique, on examinera cela avec les spécialistes que nous avons - je n'en suis pas un, je vous rassure, je suis membre d'une des associations de la Fédération. Sur cet axe-là, nous verrons les projections ultérieures.

Mais, si peu de gains pour des sommes aussi fortes, avec aussi quand même un coût de gestion qui sera reporté, quoi qu'il arrive politiquement, sur les collectivités territoriales ! Il ne faut pas se leurrer, nous en sommes très conscients dans cette salle. Je ne fais pas de politique pour le dire, c'est simplement une constatation de base, toute simple.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Monsieur Thépot ou... sur ces questions-là.

**Claudine JOST :** Je vais répondre à votre question. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez avancé. Le gain est de l'ordre de 20 à 40 centimètres selon les crues et les endroits. Effectivement, ce gain peut paraître faible, mais il se rajoute à l'effet des lacs réservoirs existants, qui ont un gain d'environ 60 à 70 centimètres.

La Bassée a un gain équivalent, en fait, à un ouvrage existant. Par cette accumulation de gains, on cherche à avoir des effets de seuils, c'est-à-dire que grâce à la présence des ouvrages existants, plus la Bassée, on peut avoir des effets de seuils notamment par rapport aux protections locales qui existent dans le Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine, et aussi par rapport à la protection de certains réseaux. Un exemple parisien : le RER C aurait pu être inondé en 1982 ; la présence d'un ouvrage tel que la Bassée permet de mettre en sécurité ce RER pour une crue de type 1955.

L'objectif, avec ces 20 à 40 centimètres, est d'avoir un effet combiné avec l'ensemble des aménagements du bassin pour améliorer la protection.

Concernant notre objectif écologique et les inondations écologiques, nous sommes tout à fait en phase avec vous. Nous avons commencé à réfléchir à cet objectif, aux zones à renaturer en priorité, mais ce sera vraiment à travailler avec les associations locales et les partenaires, pour affiner ce projet sur les secteurs à inonder, la façon de les inonder. Il y a vraiment tout à construire, en partenariat avec les gens qui connaissent très bien ce territoire.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Monsieur Airaud, vous aviez aussi été ciblé par une question.

**Benjamin AIRAUD :** Oui, je vais préciser ce que j'ai dit parce que je me suis peut-être mal exprimé.

Pour le projet que l'on présente, il y a plusieurs scénarios. N'ayant pas de diapositives à disposition, je vais simplifier et on va se placer dans le cas du scénario que l'on considère comme préférentiel, donc le scénario 3, c'est-à-dire 2 500 tonnes jusqu'à Nogent.

2 500 tonnes, c'est un bateau de 110 mètres de long sur 11,40 mètres de large, c'est à peu près 63 wagons si l'on compare avec le mode ferroviaire et à peu près 125 camions si l'on compare aux poids lourds.

Dans le cadre de ce scénario-là, si l'on se place par rapport à la situation actuelle, le trafic serait multiplié par trois (les tonnes transportées sur le secteur) et non pas augmenté de 20%. Par contre, concernant la part modale, si l'on prend tous les transports de marchandises sur un secteur englobant tout l'ensemble de notre secteur d'études du projet, donc à peu près 50 kilomètres tout autour de Bray et Nogent, toutes marchandises transportées depuis ce secteur ou à destination de ce secteur, actuellement 5% de ces marchandises sont transportées par le transport fluvial.

Avec le projet, dans le cadre du scénario 3, on sera à 21%.

Donc, on a une part modale qui passe de 5% à 21%. Ce gain se fait quasiment uniquement par rapport au transport routier.

Le tonnage transporté par le ferroviaire resterait le même à peu près sur l'ensemble de cette période-là.

Je n'ai pas pu exprimer les coûts. Le scénario 3, c'est à peu près 215 millions d'euros hors taxes.

Si l'on fait une analyse, un bilan socioéconomique... On va essayer de prendre un indicateur plus simple à comprendre : 1 euro investi dans le cadre de ce projet, c'est 2 euros de bénéfices pour la société ; pour les chargeurs, c'est à peu près 80% des 2 euros (pour eux) et le reste, c'est en limitation des coûts externes.

**Patrick LEGRAND :** Merci.

**Le même participant :** Il y a 20% en masse, donc nous réaffirmons qu'effectivement, le chemin de fer à ce niveau-là... Il faut revoir une politique avec un maillage complémentaire par rapport aux silos ou aux gravières, concernant le fait de remettre à gabarit réel, en possibilité... 20%, par rapport aux travaux pharaoniques qui sont présentés, avec la menace qu'il y a. Ce site est quand même classé depuis 2002 « national ». Il y a une contradiction énorme.

Notre crainte vient aussi du fait que des ingénieurs nous ont apporté quelques données : ils ont indiqué la contradiction par rapport aux bassines, que si l'on mettait la Seine en complément en grand gabarit il y aurait une neutralisation finale, qu'il ne fallait pas se voiler la face, qu'il ne fallait pas nous raconter des histoires. Ils ont peut-être tort, mais c'est à vous de le démontrer.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Je pense que nous avons été le plus loin possible.

**Une participante :** On est parti pour éviter les inondations, et le langage de Monsieur, excusez-moi, est un peu « milieu d'affaires », c'est-à-dire mettre plus de péniches sur la Seine, rentabiliser les péniches, et réduire par contre le problème des transporteurs.

Cela me fait un peu peur. Il n'y a pas de transporteurs ici mais je me demande s'ils apprécieraient ; je pense que dans le milieu des transporteurs il y aura pas mal de chômeurs dans peu de temps. C'est l'impression que je ressens.

On met plus de péniches et on évite le transport. Je vous accorde que pour Melun, avoir moins de camions désengorgera un peu la ville parce que c'est un gros problème, cela l'a toujours été de toute façon.

Entendre « cela fera moins de camions »... Encore un autre secteur qui sera ouvert, pour le chômage.

**Patrick LEGRAND :** On a très bien compris. Benjamin Airaud va vous répondre.

**La même participante :** En écoutant, je ressens que l'on est dans le domaine des affaires : « on va avoir ce marché-là, on va retirer l'autre marché ». On ne parle plus de protection, on parle un peu trop d'argent, à mon avis. Excusez-moi, c'est ce que je ressens.

**Patrick LEGRAND :** Mais vous ressentez bien. Tout va bien. Allez-y, Monsieur Airaud.

**Benjamin AIRAUD :** Aucun problème, je suis là pour répondre. Le projet de Voies navigables de France n'est pas le projet de Seine Grands Lacs. Notre projet est un projet de transport fluvial.

Voies navigables de France est là pour promouvoir le transport fluvial en France. Si l'on propose un projet, il est normal qu'il y ait un intérêt pour le transport fluvial et que cela permette d'augmenter les transports de marchandises sur la Seine.

Concernant la problématique : emplois transport routier/emplois transport fluvial, les chiffres que l'on annonce, par exemple les 20 ou 27 000 trajets de camions en moins par an sur la route : on se place en 2020.

Il faut savoir qu'à l'horizon 2020 le transport de marchandises va vraiment augmenter, toutes marchandises confondues. Finalement, si en répartition modale la voie fluviale va gagner des parts de marchés, si l'on se place en tonnes transportées par la route, on sera toujours sur un tonnage à peu près similaire. S'il est réalisé, le projet permettra d'éviter qu'il y ait encore une plus grosse augmentation du transport routier, notamment sur les axes Nogent-Bray-Paris et Nogent-Bray-façade maritime.

Donc, il n'y a pas de pertes directes d'emplois au niveau du transport routier, il continue à progresser également. Le projet permet plutôt un report, et donc de limiter ce trop grand boom du transport routier au niveau des marchandises.

**Patrick LEGRAND :** Je sens que vous vous interrogez, Madame.

**La même participante :** Je ressentais trop « le marché, le marché, le marché ». Nous sommes là pour améliorer les choses, pour qu'il n'y ait pas d'inondations, pour remettre un peu la nature dans un contexte, et quand j'entends parler d'affaires, cela m'agace.

**Patrick LEGRAND :** Je ne peux même pas vous dire que je suis d'accord avec vous.

**Philippe BULTINCK, Le Mée-sur-Seine :** Outre les problèmes déjà évoqués concernant l'agrandissement de la Seine – je pense qu'on va l'élargir et la creuser aussi – n'y aurait-il pas une influence néfaste sur la faune et la flore de cette rivière, et sur ses abords ?

Apparemment, pour les réserves d'eau, limiter la crue est plutôt un avantage pour la faune et la flore, tant mieux ; mais pour l'agrandissement de la Seine, est-ce que ce sera le cas ? Quelles seront les incidences ?

**Patrick LEGRAND :** Monsieur Airaud.

**Benjamin AIRAUD :** Concernant les impacts environnementaux du projet, il se situe effectivement sur une rivière avec de nombreuses zones classées, protégées (comme on l'a rappelé tout à l'heure), avec de nombreuses espèces protégées, dans le cadre de différentes réglementations.

Depuis le démarrage de nos études, l'ensemble de ces réglementations existantes a été pris en compte, on a également réalisé des « inventaires terrain » pour récupérer des données sur le terrain, pour savoir quelles espèces sont présentes.

L'objectif des études que nous avons réalisées depuis 2 ans - 2 ans et demi, est justement dans un premier temps de réduire au maximum nos impacts directs, donc l'emprise du projet sur ces habitats protégés, notamment les forêts alluviales ; et les impacts indirects, plutôt liés aux modifications sur le niveau de la Seine, qui peuvent venir assécher la zone humide en présence, notamment la réserve naturelle. C'était vraiment le cœur de nos études pendant ces deux années.

Nous avons mis en place de nombreux aménagements vis-à-vis de ce projet. Nous avons notamment proposé des réductions du chenal de navigation sur certains secteurs.

Si l'on se place dans le cas de la mise à grand gabarit précédente : vous avez une autoroute, des bateaux peuvent passer en double sens, à pleine vitesse. Là, étant donné le contexte avec des enjeux très forts au niveau environnemental, on propose que certains secteurs soient en alternat – des zones limitées pour ne pas congestionner le trafic fluvial. Mais, on considère que dans certains secteurs où les enjeux sont très forts, exceptionnels, on ne peut pas se permettre de faire passer des péniches en double sens, à pleine vitesse.

La création de ces zones d'alternat permet de réduire notre chenal, de le rendre moins large et donc de mieux s'insérer dans la Seine.

Donc, on a mis en place ce genre de choses, et également, les tracés ont été retravaillés.

Hormis dans le scénario 5 (le plus optimiste pour le gabarit de la voie d'eau, il s'agirait de bateaux de 180 mètres), on ne vient pas couper de nouveaux méandres, comme cela a pu être fait dans le passé entre Montereau et l'écluse de la Grande Bosse. Donc, l'objectif était vraiment de réduire.

Il reste cependant des impacts directs du projet sur la zone.

L'emprise du projet est d'environ 150 hectares, en comptant la Seine ; dans le cadre de nos études nous avons notamment identifié une emprise d'environ 9 hectares sur des sites à enjeux exceptionnels au niveau environnemental, notamment de la forêt alluviale.

Pour l'instant, ces impacts sont déterminés de manière assez grossière, il s'agit d'études d'opportunité. Bien sûr, si le projet se poursuivait, nous serions restreints à un seul scénario ; pour l'instant il y en a cinq et ce n'est pas évident d'aller dans le détail dans les cinq scénarios. Si nous poursuivons, le fait de nous cantonner à un seul scénario nous permettrait d'améliorer notre analyse, de faire des recherches terrain plus complètes et donc d'identifier les impacts qui restent après la mise en place de l'ensemble des mesures pour éviter ou réduire.

A partir de là, il faudra envisager des mesures de compensation, qui soient faisables, gérables sur le long terme : ne pas uniquement prévoir de l'argent pour faire des choses qui finalement ne donneront pas satisfaction dans le futur.

Des pistes peuvent être envisagées, notamment avec l'ensemble des associations et des partenaires locaux. On a cité la réserve naturelle qui existe sur ce secteur ; certains secteurs de forêts alluviales sont actuellement dans un mauvais état de conservation, on pourrait très bien imaginer, par un partenariat avec la réserve, améliorer leur état de conservation pour les intégrer à la réserve naturelle. C'est une piste parmi d'autres, mais voilà où nous en sommes, au stade actuel des études.

**Patrick LEGRAND** : Merci. Monsieur, cela répond-il à peu près à vos interrogations ? (*Oui*). Merci.

**Une participante** : Bonsoir, je voudrais savoir quel est l'impact des 20% d'augmentation des trafics. Je ne les déplore pas du tout parce que je trouve qu'une péniche, c'est mieux qu'un camion. Mais, quel est cet impact sur le risque d'augmentation des crues et des inondations ? C'est ma première question.

Si impact il y a, et s'il est conséquent, pourquoi VNF ne participerait-il pas à la construction de ce projet et surtout à son coût de fonctionnement, plutôt que le contribuable ?

Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez dit que la mémoire collective s'effaçait ; cela me fait rebondir sur ce que disait Monsieur tout à l'heure : qu'il n'y a pas beaucoup de monde, que les gens ne se sont pas sentis concernés. Peut-être que si à la place de « Crue Seine Bassée », vous aviez écrit « comment éviter la prochaine inondation incontournable ? », les gens se seraient déplacés.

Ma mémoire personnelle fait que je me souviens d'une inondation conséquente. J'habitais à Sens étant enfant, et en 1955 l'Yonne a énormément débordé. Je ne sais pas ce qu'il en était de Melun, je n'étais pas là à l'époque.

Si Monsieur a eu énormément de personnes lors de la remarquable exposition qui a été faite, c'est parce que là, c'est l'exposition qui est allée vers le citoyen. Les gens se déplacent pour deux raisons : s'ils sont fortement motivés, ou surtout s'ils sont fortement sollicités (malheureusement, dans notre société il faut que les gens soient tout le temps sollicités pour se sentir concernés).

Cela me fait dire, entre mes deux remarques : y a-t-il vraiment un risque d'inondation avéré ? Hormis cette crue de 1955, je ne vois autour de moi que la sécheresse, chaque été, et tout ce qui en découle.

Vous avez très bien expliqué ce projet, on sait très bien en quoi il consisterait. J'ai vu comment serait réaménagée la Bassée, que je ne connais pas actuellement mais que je

connaîtra peut-être dans 10 ans car il y aura eu de la publicité autour de cet espace, donc j'aurai envie d'y aller. Mais, je ne pense pas que le projet serve à aller contre la sécheresse, du moins ses côtés néfastes : une réduction potentielle de l'accès à l'eau potable, toutes nos nappes phréatiques qui s'appauvrissent.

N'y a-t-il pas une possibilité, sans construire un tel ouvrage ? Ce sont des sommes conséquentes, l'Etat aura-t-il les moyens de le financer ? Même l'Europe, dans quelques années ?

Il existe quatre réservoirs, si j'ai bien compris. Ne peut-il pas y avoir des aménagements pour faire en sorte que ces réservoirs aient une capacité plus grande ? Eux, au moins, ont un impact sur l'étiage ; c'est ce que l'on recherche en période de sécheresse.

Pourquoi ne parler que de risque d'inondation ? Je ne suis pas du tout une spécialiste, c'est ma mémoire qui me fait dire que depuis des décennies on ne connaît pas d'inondations. Si, malheureusement ! Mais on sait pourquoi : des zones sont construites alors qu'elles n'auraient pas dû l'être. Là, c'est la responsabilité du politique, et de l'administré qui fait tellement pression et qui veut son terrain ici parce qu'il est moins cher, alors il peut construire. Dans 10 ans, le pauvre aura perdu sa maison, mais peut-être aussi la vie. C'est peut-être ce qu'il faut réglementer, et pas par de grands ouvrages comme ceux-là.

Il me semble qu'une question primordiale n'a pas été abordée, peut-être parce que cet ouvrage-là ne la réglerait pas : le problème de la sécheresse, qui me paraît plus conséquent que le risque d'inondation. Là encore, je ne suis pas une spécialiste, donc c'est vraiment « le citoyen lambda » qui pose cette question.

En tout cas, je trouve que le débat public est très bien, parce que si je n'avais pas vu qu'il y en avait un, par ma curiosité sur Internet, je n'aurais pas su que des choses comme celles-là existaient.

**Patrick LEGRAND** : Merci, Madame. Je pense qu'en matière de crues et d'inondations, tous les spécialistes qui pourraient vous répondre ne sont pas là, mais au moins du côté de Seine Grands Lacs, et par la contribution du projet de VNF aux effets crue, il y a probablement des réponses. Dans la salle il y a peut-être aussi d'autres réponses. Cela vaut la peine d'être levé.

Pour ce qui me concerne, je me vois mal distribuer des flyers, en disant « venez donc voir ce soir comment demain vous aurez de l'eau par-dessus le pompon ! », mon rôle n'est pas non plus de faire paniquer. Je sais que cela pourrait marcher, mais...

**La même participante (intervention hors micro)** : Comment les gens réagissent...

**Patrick LEGRAND** : C'est bien ce que j'ai compris et c'est bien pour cela que je dis depuis deux ou trois réunions – n'est-ce pas, Monsieur Thépot ? – que sans prendre parti sur le fond, je pense qu'il y a un grand débat public à avoir en région Ile-de-France, sur les crues et inondations, ne serait-ce que pour socialiser (comme vous l'avez fait) un certain nombre d'inquiétudes ou en tout cas, s'accorder sur une évaluation du phénomène et de sa probabilité ; en sachant que c'est assez compliqué.

Vous avez à répondre. Vous n'êtes pas en train de nous faire un équipement qui ne servira jamais ?

**Claudine JOST** : Il y a deux réponses à apporter.

Premièrement, le risque étiage est bien présent et il est pris en considération aussi par l'EPTB Seine Grands Lacs. Nous avons quatre ouvrages situés sur le bassin, qui ont la double

fonction d'écroulement des crues et de soutien des étiages. Ces ouvrages ont été plutôt dimensionnés en termes de volumes pour les crues, et ils sont bien dimensionnés pour soutenir les étiages.

Par exemple, 2011 a été une année extrêmement sèche, avec le printemps le plus sec du siècle, et l'automne a également été parmi les plus secs du siècle. Les ouvrages n'étaient pas complètement remplis, le remplissage était d'à peu près 75% de ces ouvrages, mais on a pu soutenir correctement l'étiage, sans aucune défaillance importante enregistrée sur les axes soutenus.

Nous travaillons également en collaboration avec le Cemagref sur un projet qui s'appelle « ClimAware », qui aurait pour objectif de regarder la gestion des ouvrages face aux changements climatiques et notamment face à la diminution des étiages.

Donc, pour répondre à cette question des étiages, on recherche plutôt une réponse dans la gestion des ouvrages actuels en utilisant le volume disponible et en modifiant la gestion actuelle, par exemple en avançant les restitutions, en ayant une gestion un peu différente, plutôt qu'une recherche de stockage supplémentaire.

Concernant le risque crue, en effet au XX<sup>ème</sup> siècle, les crues les plus importantes ont été celles de 1910, 1924 et 1955.

Depuis 1955, la crue la plus importante a été celle de 1982 qui, bien que plus faible, avait quand même engendré beaucoup de dégâts, notamment en petite couronne et plus particulièrement sur les réseaux.

Le risque crue est quand même un risque majeur pour la région Ile-de-France, notamment du fait de l'urbanisation très importante depuis la crue de 1910.

Pour la crue de 1910, par exemple, les dommages étaient équivalents à 1 milliard d'euros, aujourd'hui ils s'élèveraient à plus de 17 milliards d'euros. C'est lié à la sophistication des réseaux et à l'urbanisation qu'il y a eu depuis cette période.

La région Ile-de-France est à un niveau de protection qui est de l'ordre d'un temps de retour : 70 ans à 100 ans, donc avec « une chance sur 100 » d'arriver chaque année. Donc, vraiment, agir sur ce risque inondation est une priorité pour la région Ile-de-France, et le projet de la Bassée essaie d'apporter un complément aux dispositifs existants des quatre ouvrages.

L'autre intérêt de l'ouvrage de la Bassée par rapport aux ouvrages existants qui sont situés plus en amont, est que l'on est situé vraiment à l'amont immédiat de la confluence entre la Seine et l'Yonne, donc on peut avoir une action très ciblée sur la pointe de la crue, on peut vraiment agir au bon moment et donc avoir ce prélèvement dans la Seine qui permet d'avoir une action très efficace sur la pointe de la crue ; c'est aussi un avantage de cet ouvrage qui est situé au plus près des enjeux et de la région Ile-de-France.

**Régis THÉPOT :** Si vous le permettez, Madame, je voudrais réagir sur quelque chose que vous avez dit, quelque chose que l'on entend mais qui malheureusement est inexact dans la réalité.

Quand vous dites que les gens se sont installés où ils n'avaient pas à le faire, dans les zones inondables, etc., la pression des administrés, de certains élus, etc. : d'accord, vous avez raison, mais la situation aujourd'hui est que si une grande crue se reproduisait, nous aurions une catastrophe d'un montant absolument considérable.

Nous sommes dans un système de fausse sécurité, puisque depuis la loi de juillet 1982 nous avons un système dit de « garantie catastrophes naturelles ». Quand vous rentrez chez vous



ce soir, regardez votre quittance d'assurance habitat, c'est écrit dans un petit coin : +12%, c'est le fonds CATNAT, de l'argent qui part dans une caisse centrale de réassurance. Si vous assurez un véhicule, c'est +6% (c'est écrit dans un petit coin). Tout cela part dans un fonds national de solidarité nationale, qui intervient en cas de catastrophe naturelle.

A la réunion qui a eu lieu à Alfortville, cela a été très bien dit : bon an, mal an, on collecte avec ce système 3 milliards d'euros.

Ce système permet à l'heure actuelle de faire face à l'ensemble des sinistres qui se produisent dans notre pays. Vous savez sans doute que quand il y a un orage violent quelque part, etc., le premier réflexe du maire ou des services de l'Etat est de faire une demande de catastrophe naturelle, avec un arrêté ministériel qui permet de mobiliser ce fonds.

Le problème est que si demain il y a la grande catastrophe dont on vous parle, elle ne sera vraisemblablement pas unique, il y aura d'autres événements de ce type au niveau national. Il s'agit de 20, 30, 40, 50 milliards d'euros, et on a un système de solidarité nationale ; cela veut dire qu'il faudra trouver cet argent.

Je ne connais que deux solutions pour que l'Etat français puisse sortir du jour au lendemain 20, 30, 40, 50 milliards d'euros : soit faire un emprunt national, soit faire un impôt exceptionnel. Les plus anciens ici se souviennent de l'impôt sécheresse. Nous aurons un impôt « inondation région parisienne », nous aurons un emprunt « inondation région parisienne », avec une solidarité nationale.

Ce matin, nous étions ensemble avec Monsieur Legrand à Châlons-en-Champagne ; les Champenois financeront la solidarité pour les Parisiens, ce jour-là. Il faut le savoir.

On ne peut pas se mettre la tête dans le sable (je ne dis pas cela pour vous mais c'est un peu l'impression générale) en disant « ya qu'à, faut qu'on, ils n'avaient qu'à pas », ils y sont et nous sommes dans un système de solidarité nationale. Donc, votre intérêt, mon intérêt, l'intérêt collectif, est de faire ce qu'il faut pour essayer de réduire ce risque dont la probabilité est assez forte.

Juste un petit éclairage aussi : aujourd'hui sur la Loire, sur la Seine, on a des niveaux de protection contre des dommages considérables, inférieurs à la crue dite « centennale ». Les Allemands se protègent systématiquement le long du Rhin sur 1/200 et non pas 1/100, donc avec une probabilité beaucoup plus faible. Les Néerlandais, c'est 1/10 000, donc les niveaux de protection sont très faibles. Cela veut dire que nous avons une probabilité relativement élevée dans notre pays d'avoir à assumer un jour collectivement ce type d'impôt, ce type d'emprunt de solidarité nationale. C'est un peu le côté négatif du côté positif, ce système de solidarité nationale.

Vous êtes à l'heure actuelle à Melun, sur les hauteurs, il n'y a pas de risque d'inondation catastrophique, vous payez 12%, parce que vous avez des amis, des collègues, dans la vallée. S'il y a une catastrophe, avec vos 12% vous financerez un fonds permettant de les aider. C'est un des fondements de notre pays, c'est aussi la solidarité entre les habitants, mais cela marche dans tous les sens.

Nous sommes face à un risque important, les assureurs le disent très bien. Si vous allez sur le site de la Mission des Risques Naturels, vous verrez une étude commune à la Mission des Risques Naturels et à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, qui démontre cela parfaitement. Nous sommes dans un système de fausse sécurité collective par rapport aux risques.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Je viens de comprendre pourquoi la Mairie nous a envoyés ici, dans la salle Jean XXIII ils avaient peur que l'on voie l'eau monter en même temps qu'on en parle. Si j'ai bien compris, ils nous ont refusé d'autres salles. Merci, la Mairie !

Monsieur Airaud, vous avez été un peu questionné par Madame, sur les interactions, l'élargissement du canal et sur les crues.

**Benjamin AIRAUD :** Et sur la participation financière ! Vis-à-vis des inondations, nous avons deux enjeux, sur notre projet. Un premier enjeu est de conserver les inondations telles qu'elles sont actuellement sur le secteur du projet directement, notamment sur la zone humide et la réserve naturelle nationale de la Bassée ; c'est notre premier enjeu.

Le deuxième, nous en avons parlé tout à l'heure : ne pas avoir un impact négatif à la fois sur l'ouvrage de Seine Grands Lacs, ne pas modifier les règles de gestion qui ont été établies par Seine Grands Lacs, si le projet se faisait. Egalement, ne pas avoir d'impact en aval de l'écluse de la Grande Bosse, aussi bien sur la Seine-et-Marne que sur la région Ile-de-France.

Toute cette partie de nos études, cette modélisation hydraulique, a été menée. Au stade actuel de nos études, elle conclut à un maintien des conditions d'inondation sur le secteur en période de crue, à un impact négligeable en aval de l'écluse de la Grande Bosse.

Ces conclusions-là font justement l'objet de cette expertise indépendante dont Monsieur Legrand a parlé tout à l'heure, pour vérifier si la modélisation est correctement faite, si les résultats affichés (consultables dans l'ensemble de nos documents) sont la vérité, ou si au contraire il y a un besoin d'aller plus loin dans ces études, d'approfondir les résultats.

A l'heure actuelle, et tel que le projet VNF est étudié, il n'y a pas d'impact sur les crues, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation du débit en aval, il n'y a pas d'accélération de la crue. Il est vrai que c'est un sujet important, nous sommes sur des prévisions à un certain nombre de jours donc toute accélération des crues amènerait un dysfonctionnement dans le projet.

Donc, actuellement nous avons ces conclusions-là. L'expertise apportera peut-être plus d'éclairages et viendra infirmer ou confirmer nos résultats.

Pour l'instant, on ne prévoit pas de participer financièrement au projet de Seine Grands Lacs. Ce n'est pas d'actualité.

**Patrick LEGRAND :** Cela vous offre quelques réponses. C'est clair.

**Un participant :** Bonsoir. Je suis venu là un peu par hasard, j'aurais aimé avoir quelque chose dans ma boîte aux lettres ou avoir l'information. C'est un constat.

**Patrick LEGRAND :** Où êtes-vous ? Le secrétariat général va répondre, c'est lui qui est responsable de cela.

**Le même participant :** C'est un commentaire. On assiste à ce genre de réunion publique...

**Patrick LEGRAND :** Où êtes-vous ?

**Le même participant :** Je vais vous le dire. On assiste à ce genre de réunion publique et de débat public si l'on a une motivation ou si l'on est curieux, l'un n'excluant pas l'autre, ce qui est mon cas. Pour ma motivation : j'habite en bord de Seine.

En regardant vos diapositives, qui m'ont beaucoup intéressé, j'ai vu (on l'a souligné à nouveau) que le gain était de 20 à 30 ou 40 centimètres et que la cote d'alerte à Melun était de 3,50 mètres (si j'ai bien vu car c'est passé vite sur votre diapositive). Il y a 15 jours, la cote

d'alerte était à 3,50 mètres à Melun et comme j'habite en bordure de Seine, l'eau affleurerait dans les sous-sols. Donc, c'était un élément de motivation pour venir.

Je suis quand même inquiet puisque Monsieur Thépot a apporté de l'eau à mon moulin (si l'on peut dire) et à mon inquiétude en disant que le risque était important comparativement à nos amis allemands (que l'on cite beaucoup en ce moment). Je ne parle pas des Hollandais, vous avez dit 10<sup>4</sup>. Donc, je suis toujours inquiet.

Votre projet de mettre 30 centimètres de protection, c'est bien, j'en suis content : au moins, s'il y a 30 centimètres, ceux-là seront « épongés ». Mais s'il y a un peu plus, comme en 1982, en 1955 ou en 1910, nous serons quand même dans l'eau.

Voilà mes inquiétudes et elles sont toujours assez vives.

Sur ce projet, je suis perplexe. J'aime bien les beaux projets comme cela, avec un côté technique tout à fait intéressant, valorisant et gratifiant. Mais, quand on regarde les phénomènes naturels, à l'échelle de la planète ou même à une échelle locale, on s'aperçoit... Vous avez cité Xynthia, on peut citer Vaison-la-Romaine, Draguignan deux fois, et même Nîmes, dans le Gard. Je ne parle pas du tsunami d'Indonésie, encore moins de celui du Japon, mais nous avons tous vu à la télévision des inondations aux Etats-Unis, et récemment encore en Australie, après des incendies.

On voit donc que les phénomènes météorologiques sont colossaux, et faire ce type de « bassins de rétention » (je ne sais pas comment vous le qualifiez) avec un système de pompage pour mettre à un niveau plus haut, avec des pompes électriques... Je suis perplexe vis-à-vis des pompes électriques pour des phénomènes de cette nature. Cela me donne le sentiment de vouloir vider une piscine avec une paille, pour être franc. Vous vous sentirez peut-être agressés par mes propos, mais cela ne me paraît pas à la mesure des enjeux des inondations potentielles que nous allons prendre sur la figure à un moment ou à un autre.

Merci pour votre réponse.

**Patrick LEGRAND** : Merci. On en revient aux questions de principe.

**Claudine JOST** : Le projet de l'ouvrage a été dimensionné sur la base des crues historiques que l'on connaissait au XX<sup>ème</sup> siècle ; 20 crues ont été testées pour pouvoir imaginer toute la variété des crues que l'on peut rencontrer sur le bassin : des crues fortes sur l'Yonne, des crues plus fortes sur la Seine, des crues doubles, des crues de volumes différents, pour bien identifier le fonctionnement de l'ouvrage.

On a également testé des « crues synthétiques », c'est-à-dire des crues que l'on a recréées, qui sont plus fortes que la crue de 1910, pour regarder le gain qu'aurait l'ouvrage sur des crues plus importantes.

L'ensemble de ces tests a montré que l'ouvrage pouvait rester efficace pour tous ces types de crues, grâce à cette gestion ciblée sur une prévision des crues qui permet vraiment d'agir au meilleur moment de la pointe, à l'aval de la confluence entre la Seine et l'Yonne.

Le débit de pompage est très important : 230 m<sup>3</sup>/seconde. Le débit de la Seine, écrêté par les ouvrages Aube et Seine à l'amont, pour une crue centenaire type 1910, serait de 400 m<sup>3</sup>/s. On voit donc que la capacité de pompage est pratiquement à 50% du débit qui passe dans la Seine pour une crue type 1910.

Pour des crues plus fortes, on a encore une action, mais qui serait pour des crues exceptionnelles, et moindre que pour les crues de temps de retour centennal.

**Régis THÉPOT :** Si je peux compléter et aller vers une réponse précise à ce que vous avez dit : effectivement, un ouvrage du type de la Bassée qui, on l'a dit, n'est pas la solution à tous les problèmes, se justifie mieux économiquement pour des événements relativement fréquents. Donc, moins les événements sont fréquents, moins il se justifie économiquement.

Pour une crue millénale, la Bassée aura un effet très limité et donc ne se justifie pas économiquement ; et le fait d'avoir un ouvrage qui intervient régulièrement le justifie économiquement.

Concernant votre problème précis, vous apportez (si je peux me permettre) de l'eau à notre moulin. Ce serait bien de voir le transparent qui montre ce qu'est une stratégie publique de gestion du risque inondation, qui doit être conduite sous la responsabilité de l'Etat.

Le premier point, c'est ce que vous faites ce soir : sensibiliser les particuliers. Je l'ai dit, ce n'est pas qu'un problème des collectivités publiques et de l'Etat, c'est aussi le citoyen. Vous êtes déjà sensibilisé puisqu'un événement vous a conduit à aller voir dans votre cave et vous avez vu qu'il y avait de l'eau.

Vous êtes en information/sensibilisation, c'est parfait, s'il n'y avait que des citoyens comme cela le long de la Seine, nous serions très heureux en tant que techniciens.

Il faut peut-être aller un peu plus loin. On peut avoir une crue millénale, c'est arrivé dans l'Europe de l'Est, c'est pourquoi il y a eu une Directive européenne Inondation. Ils ont eu une série d'inondations énormes dans les années 80, ce qui a conduit à mettre en place une nouvelle politique européenne.

L'étape suivante est la réduction de la vulnérabilité. Qu'y a-t-il dans votre cave ? Du vin que vous pouvez remonter ? Des archives personnelles ? Y a-t-il une chaudière ? Des alimentations électriques, etc. ? S'il y a une chaudière, je vous donne un conseil d'ami : si vous faites un jour des travaux, essayez de la remonter.

Des politiques publiques (je prends l'exemple de la Loire) visent à ce qu'il y ait un accompagnement collectif de ce type d'action individuelle pour réduire la vulnérabilité des biens existants face aux risques. Nous n'en sommes pas encore là.

On peut imaginer avoir ce genre de politiques, éventuellement des politiques d'appui à l'habitat aussi, cela s'est fait ; jusqu'à présent c'est souvent assez décevant, d'après les retours que nous avons. L'Oise, par exemple, a arrêté cela. Il y a eu quelques initiatives dans le secteur d'Orléans, ce n'est pas toujours évident.

Il y a aussi ce que l'on a dit tout à l'heure, des questions ont été posées : il faut éviter d'urbaniser dans des zones à risques. Malheureusement, la tendance est un mouvement irréversible. Si nous avons un mouvement dynamique pour vous montrer les cartes d'urbanisation en région Ile-de-France, vous seriez surpris. Nous avons d'ailleurs une petite animation montrant l'urbanisation à telle période et à telle période. Cela s'aggrave et tous les spécialistes, tous les économistes, tous les assureurs, disent que le risque s'aggrave, non pas parce qu'il y a des inondations plus fréquentes, mais parce que les dommages sont plus élevés, les biens exposés étant de plus en plus importants, leur valeur économique étant de plus en plus importante.

C'est cette carte-là, mais on pourrait la montrer de manière encore plus dynamique. Depuis 1990 cela continue, la richesse s'accroît dans les zones inondables, etc.

Nous le répétons, c'est notre discours, il ne faut pas opposer la Bassée aux actions individuelles.

La Bassée vous protégera très bien dans certains scénarios ; pour les crues millénales, il vaut mieux que vous ayez pris toutes vos précautions en tant que particulier pour réduire le risque. Toutes les études montrent que si l'on a vraiment des scénarios majeurs, il s'agit d'abord de sauver les vies humaines. Je ne connais pas votre bien, il faut regarder tout cela, mais qu'il y ait vraiment des moyens d'évacuation en cas de problèmes particuliers, notamment en hauteur.

Après, c'est tout ce qui est personnel, patrimonial, qu'il faut préserver. Excusez-moi mais si votre chaudière est noyée, ce n'est pas dramatique, mais si vos archives familiales disparaissent, vos photos de famille, des meubles de famille, etc., là ce sont des enjeux importants, à titre personnel mais aussi collectif.

C'est aussi un point que l'on essaye de développer à Paris, qui est une des capitales culturelles du monde et aujourd'hui il y a un patrimoine culturel considérable en zone inondable, en région parisienne. A part quelques grands établissements publics de l'Etat, des établissements phares comme Le Louvre, Orsay, etc., malheureusement il n'y a pas de politique d'ensemble qui vise à réduire ce risque. Nous considérons, en tant que spécialistes, qu'il serait dommage qu'un patrimoine soit détruit de manière irréversible en cas d'inondation catastrophique. Là, on ne parle pas de la Bassée, mais d'actions qui seraient indispensables dans le cadre d'une politique, si notre population en général était bien sensibilisée à ces sujets-là.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Monsieur, vous avez envie de poursuivre un peu ? Pas trop car il commence à être tard.

**Le même participant :** Juste un petit commentaire. Je vous remercie, Mademoiselle, pour ces informations quand même rassurantes. Seulement, dans toutes les combinaisons qui ont été faites certaines... (*inaudible, hors micro*), je suis d'accord, mais concernant les combinaisons je suis peut-être un peu plus sceptique quant aux résultats.

Je ne suis pas en maison individuelle mais dans un immeuble collectif, cela touche beaucoup de personnes. Il n'y a pas de risque pour les vies humaines directement, simplement des dégâts matériels qui ne seront pas si importants, en cas de grosse inondation. Des personnes seraient beaucoup plus touchées, en particulier celles qui pourraient risquer leur vie.

**Patrick LEGRAND :** Merci. Si salle Jean XXIII il passe des anges à la pelle, ils ont bien fait de nous faire monter là-haut !

**Une participante :** Ne croyez-vous pas que l'on pourrait sensibiliser aussi toutes les communes ? J'ai un certain âge, j'ai connu dans mon enfance beaucoup de fossés, etc., il n'y en a plus maintenant, on bouche tout, on met du béton partout.

**Claudine JOST :** Cela complète la vision globale, il y a des actions à avoir, ce que l'on appelle les « actions à la parcelle » ou par exemple, en zone urbaine, des actions de rétention directement avant de rejeter dans les réseaux pour que cela ruisselle rapidement.

Ces actions sont efficaces, notamment des actions de bassin versant aussi, de mise en place de haies. Ces actions sont efficaces contre les problèmes d'érosion, de crues d'orages, comme il y en a eu sur la Marne, je crois en 2010 : des crues d'orages importantes avec des phénomènes d'érosion importants.

Les crues très importantes, généralisées, auxquelles on s'intéresse plus précisément ce soir, sont en général sur des sols qui sont soit saturés en eau, soit gelés. C'est le cas des crues de 1910 ou de 1955. Toutes ces actions à la parcelle, qui sont efficaces pour les crues courantes ou pour des phénomènes d'orages, ont une efficacité moindre pour des crues très

importantes généralisées, qui se forment après plusieurs mois de pluie qui ont saturé le sol, et avec des événements pluvieux très importants.

C'est pourquoi ces gros aménagements de bassin tels que les ouvrages existants et la Bassée répondent plus à ce type d'inondation, qui correspond à des inondations générales sur l'ensemble du bassin.

**Patrick LEGRAND** : Merci.

**Un participant** : Le phénomène de 1910, c'est l'imperméabilisation des sols, et c'est l'imperméabilisation effectivement par l'urbanisation absolue et la création de zones d'activité totalement imperméables, donc l'eau va à une vitesse extrêmement rapide vers le fleuve. Donc, les problèmes ne sont pas qu'en amont, ils sont même ici, où nous sommes. C'est très clair.

Cela faisait partie de l'exposé de notre association. Le fait qu'avec la même pluviosité on arriverait à une catastrophe majeure supérieure ; c'est très clair, en toute saison, par l'irresponsabilité de l'imperméabilisation intégrale, de ne pas retourner en puits perdu. C'est toute une politique à revoir.

**Régis THÉPOT** : Je ne vais pas relancer le débat, sauf si vous le souhaitez, mais on parle de deux phénomènes distincts : l'inondation par débordement fluvial, et l'inondation par ruissellement urbain. Pour ces deux phénomènes différents, il faut avoir des politiques différentes, le deuxième ayant un caractère plus local.

Vous avez raison, il y a des difficultés parce qu'il y a l'imperméabilisation, etc. Mais à l'échelle d'un bassin, quand des inondations se forment sur des fleuves ou des grands affluents, l'imperméabilisation locale joue d'une manière tout à fait marginale.

**Patrick LEGRAND** : Merci. Nous allons suspendre la discussion. Il n'y a pas besoin d'être nombreux pour faire tourner un certain nombre de questions, et pas des moindres. Elles ont été relativement bien enrichies aussi.

Pour ceux qui en ont les moyens : dites aux autres qu'ils ont peut-être raté une belle occasion de s'informer. Ils peuvent aller sur le site.

Cher Monsieur « associatif », je compte sur vous pour le faire savoir au sein même de vos associations.

Je vous rappelle qu'il y a encore :

- Une réunion à Provins, jeudi 9 février, avec une thématique un peu particulière, qui tournerait plutôt autour de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas neutre. On retrouvera des questions comme celles que vous avez posées, concernant l'urbanisme, éventuellement l'architecture, mais aussi le projet pour ces territoires.

Je vous signale les deux dernières réunions :

- L'une, le 15 février, à Bray-sur-Seine, sur le projet Seine Grands Lacs - nous avons fait en sorte que le Président de Seine Grands Lacs soit des nôtres mais entre-temps il a eu des occupations majeures ;
- L'autre, le lendemain, le 16 février, à Nogent-sur-Seine, sur le projet VNF d'élargissement de la Seine.

J'espère que vous avez aimé participer à ce morceau de débat public. Je vous signale qu'il faudra suivre cela sur le site et dans les journaux, ce qu'il en sortira, et ensuite vous serez les contrôleurs de l'application des décisions de ces Messieurs.

Merci. A bientôt.

*(Fin à 22 h 55).*